



DIRPROD

CATALOGUE

Formations professionnelles
Cinéma
Audiovisuel
Scénario
Langues

2023



Dirprod formations, donnez de la force à vos talents.

<https://dirprodformations.fr>

dirprod77@gmail.com



SOMMAIRE

Sommaire	2
Depuis 2017 nous sommes Datadockés	3
Depuis 2021 nous sommes Qualiopi	4
Financer sa formation	6
Avec l'Afdas	7
Avec l'Agefice	26
Avec le FIFPL	27
Avec le Pôle-emploi	28
Nos formatrices et nos formateurs	30
Nos formations	33
- Créer sa boîte de prod, facilement, sans se tromper	35
- Directeur de production pour le cinéma, les indispensables	37
- Directeur de production en fiction télé, les indispensables	39
- Produire un documentaire pour la télévision	41
- Produire un film de com', les indispensables	43
- Produire une émission de flux pour la télévision	45
- L'établissement du devis de production d'un film de long métrage	47
- Direction de production, un stage à la carte	49
- Comment développer et vendre un projet de série ?	51
- La comédie dans tous ses états.	53
- Débusquer, reconnaître et déjouer les pièges des contrats d'auteur	55
- Exploiter les images additionnelles dans un documentaire ou une série	57
- L'anglais audiovisuel	59
- L'espagnol audiovisuel	61
Le calendrier	63
Conditions générales de vente	65
Pour nous retrouver	69

DEPUIS 2017, NOUS SOMMES DATADOCKÉS

Avec la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014, relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, le législateur s'est attaqué de front au domaine de la formation professionnelle, dans le but d'en contrôler la qualité. Cette loi a confié aux financeurs de la formation professionnelle la responsabilité du contrôle de la qualité de l'ensemble des organismes de formation. Or, des organismes de formation, en France, on en dénombre à cette époque plus de quatre-vingt mille. La tâche qui s'annonce est donc énorme.

L'année suivante, paraît le 30 juin 2015 un décret qui apporte des précisions sur les critères à prendre en compte par les financeurs, ces fameux organismes qui vous permettent de suivre une formation sans avoir à en supporter les coûts.

Ce décret détermine six critères que les financeurs vont devoir prendre en compte pour évaluer et contrôler la qualité des organismes de formation comme Dirprod Formations. Une date avait été fixée, à partir de laquelle a été publiée la liste des organismes qui remplissent les critères nécessaires et obligatoires, le 1er janvier 2017.

La solution retenue est la mise en place d'une immense base de données centralisée sur laquelle les organismes de formation viendront apporter les preuves de leur respect des critères d'éligibilité et sur laquelle les organismes financeurs pourront venir les contrôler. Le fameux DATADOCK.

Depuis le 1er juillet 2017, il est ainsi impossible à un organisme qui ne respecte pas les critères du Datadock de voir une formation donnée à un stagiaire financée par un OPCO. Ce qui est très fâcheux pour l'organisme mais surtout très ennuyeux pour le stagiaire !

Lorsque vous flânez sur les sites des autres organismes de formation sur la toile, assurez-vous donc toujours qu'ils soient bien référencés au Datadock, ou bien faites chauffer votre carnet de chèques.

C'est pourquoi nous sommes très heureux chez Dirprod Formations d'avoir obtenu ce référencement et de pouvoir vous proposer l'assurance d'un financement à 100% de toutes les formations que vous trouverez sur ce site et au catalogue.



DEPUIS 2021, NOUS SOMMES QUALIOPi

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans son article 6 une obligation de certification, par un organisme tiers, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés (financement par un opérateur de compétences, par la commission mentionnée à l'article L. 6323-17-6, par l'État, par les régions, par la Caisse des dépôts et consignations, par Pôle emploi ou par l'Agefiph).

En quoi consiste la marque « Qualiopi » ?

La marque « Qualiopi » vise à :

- attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences ;
- permettre une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès des entreprises et des usagers.

Qui est concerné par la marque « Qualiopi » ?

Au 1^{er} janvier 2022, la certification qualité est obligatoire pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences qui souhaitent accéder aux fonds publics et mutualisés ;

La marque Qualiopi concerne donc tous les prestataires, y compris les formateurs indépendants, dispensant des actions :

- de formation ;
- de bilans de compétences ;
- permettant de faire valider les acquis de l'expérience ;
- de formation par apprentissage.

Qui délivre la marque ?

La marque « Qualiopi » est délivrée par des organismes certificateurs accrédités ou autorisés par le Comité français d'accréditation (Cofrac) sur la base du référentiel national qualité.

Le Référentiel national qualité

Ce référentiel est organisé autour de 7 critères qualité :

1. Conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.
2. Identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.
3. Adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.
4. Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.
5. Qualification et développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.
6. Inscription et investissement du prestataire dans son environnement professionnel.
7. Recueil et prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

Pour chacun des 7 critères, le référentiel précise les indicateurs à mettre en œuvre, en fonction de la catégorie d'action concernée (action de formation, bilan de compétence, VAE, formation par apprentissage).



Comment obtenir la marque ?

Pour obtenir la marque « Qualiopi », les prestataires d'actions concourant au développement des compétences doivent :

- formuler une demande de certification auprès d'un organisme certificateur, présent sur cette liste.
- signer un contrat avec un organisme de certification ;
- se soumettre à un audit initial, puis un audit de surveillance à plus ou moins 18 mois, enfin à un audit de renouvellement au bout de 3 ans.

La certification « Qualiopi » est valable 3 ans à l'issue du résultat favorable de l'audit initial, mais peut être enlevée pour non application des normes au bout de 18 mois.



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Qualiopi
processus certifié



La marque de garantie qualité
des prestataires de formation



FINANCER SA FORMATION

Des solutions sont adaptées à chaque situation. L'Afdas vous propose un tour d'horizon...

Artistes-Auteurs

Quelles conditions ?

Vous bénéficiez d'un accès à la formation dans le cadre du plan de développement des compétences des artistes-auteurs, dès lors que vous justifiez de :

Sur les 3 dernières années (hors année en cours) : de recettes artistiques cumulées d'un montant minimum de **6 762€** (600 x smic horaire brut au 01/01/2023)

Ou

Sur les 5 dernières années (hors année en cours) : de recettes artistiques cumulées d'un montant minimum de **10 143€** (900 x smic horaire brut au 01/01/2023)

Pour justifier vos recettes ou droits d'auteurs, nous avons besoin d'un des documents suivants :

- Déclaration Urssaf Limousin
- Attestations annuelles de revenus artistiques
- Relevés de droits d'auteurs
- Appels trimestriels à cotisations

Quelles formations et quel financement ?

Le coût pédagogique

- La prise en charge du coût pédagogique est calculée en fonction des barèmes horaires et plafonds définis chaque année par le Conseil de gestion des artistes-auteurs.
- Les financements accordés par l'Afdas dépendent des budgets disponibles et ne pourront excéder **5 600€** par an et par personne.

(Plus de détails sur <https://www.afdas.com/particulier/connaître-les-dispositifs-et-les-modalités-d'accès-à-la-formation/artistes-auteurs.html>)

Intermittents du spectacle et de l'audiovisuel

Quelles conditions ?

Vous bénéficiez d'un accès à la formation dans le cadre du plan de développement des compétences des intermittents du spectacle et de l'audiovisuel, dès lors que vous justifiez :

D'une ancienneté professionnelle de deux ans
Et d'un volume d'activité minimum sur les deux dernières années

Exceptionnellement, en raison de la crise sanitaire, la recevabilité s'apprécie sur les 3 dernières années.

Votre ancienneté professionnelle est calculée par l'Afdas à compter du premier jour travaillé en tant qu'intermittent. Elle n'a pas de rapport avec votre situation au regard de Pôle Emploi.

(plus de détails sur <https://www.afdas.com/particulier/connaître-les-dispositifs-et-les-modalités-d'accès-à-la-formation/intermittents-du-spectacle-et-de-l'audiovisuel.html>)

Journalistes pigistes

Quelles conditions ?

Pour bénéficier d'un financement dans le cadre du plan de développement des compétences, vous devez :

Être titulaire de la carte de presse avec la mention pigiste en cours de validité le jour de la demande de formation

Et justifier d'au moins un bulletin de salaire en qualité de pigiste sur les 12 derniers mois.

Quelles formations et quel financement ?

Les filières prioritaires

Des formations de qualité et adaptées à vos besoins ont été décidées par les représentants de votre profession et l'Afdas, et réparties en 4 filières prioritaires :

- Journalisme
- Conception réalisation médias numériques
- Image/lumière (formation prise de vue, photo,...)
- Education aux médias et à l'information

(plus de détails sur <https://www.afdas.com/particulier/connaître-les-dispositifs-et-les-modalités-d'accès-à-la-formation/journalistes-pigistes-de-presse-de-la-presse-écrite-des-agences-de-presse-et-de-la-presse-en-ligne.html>)



Plafonds de financement des entreprises de moins de 50 salariés

Des plafonds adaptés en fonction de la taille de son entreprise pour financer les coûts pédagogiques des formations des salariés :

Entreprises de moins de 11 salariés :
Plafond de 1 400 euros HT / an*

Entreprises 11 à 49 salariés :
Plafond de 2 100 euros HT / an*

*Dans la limite des fonds disponibles à l'Afdas.

Le plan conventionnel des branches professionnelles

Les partenaires sociaux de certaines branches professionnelles ont défini des modalités de mise en œuvre de la politique de financement des fonds conventionnels appelés auprès des entreprises de ces branches, pour soutenir l'investissement formation des entreprises et le développement des compétences de leurs salariés.

Sur les pages suivantes vous trouverez tous les renseignements sur les dispositifs spécifiques adaptés à chacune des branches ci-dessous :

Audiovisuel et production cinématographique

Distribution directe

Espaces de loisirs, d'attraction et culturels

Exploitation cinématographique

Hôtellerie de Plein Air (HPA)

Organismes de tourisme

Presse Quotidienne Nationale (PQN)

Presse Quotidienne Régionale (PQR), Presse Hebdomadaire Régionale (PHR) et Presse Quotidienne Départementale (PQD)

Presse magazine

Publicité

Spectacle vivant

Sport

Télécommunications



AUDIOVISUEL ET PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE

En application de votre accord de branche, votre entreprise verse chaque année une contribution conventionnelle complémentaire et peut ainsi bénéficier de ressources mutualisées pour financer ou co-financer vos projets de formation.

Après validation du Conseil d'administration de l'Afdas, les partenaires sociaux qui siègent au sein de la commission de gestion du conventionnel de la branche de l'audiovisuel et de la production cinématographique, ont défini les modalités de mise en œuvre de la politique de financement des fonds conventionnels pour soutenir l'investissement formation des entreprises et le développement des compétences de leurs salariés.

Les critères de financement de votre plan conventionnel sont les suivants :

Les actions de développement des compétences dans la limite d'un plafond individuel* par entreprise:

Entreprises de moins de 11 salariés..... **3 600 € HT**

Entreprises de 11 salariés à moins de 300 salariés..... **200 % de la contribution conventionnelle nette frais de gestion sans être inférieur à 5 000 € HT**

Les actions et dispositifs ci-dessous en dehors du plafond individuel* par entreprise :

- L'allocation à la fonction tutorale à hauteur de 1 000 € HT pour tout contrat de professionnalisation démarré après le 1er mai 2021
- Les coûts pédagogiques des actions de VAE
- Les coûts pédagogiques des CQP de la branche
- Les coûts pédagogiques des actions de formation sur la thématique « Comprendre, prévenir et agir contre les Violences et Harcèlements Sexuels et Sexistes dans les relations de travail »
- Les prestations d'appui-conseil
- Les Préparations Opérationnelles à l'Emploi en cas d'insuffisance budgétaire
- Co-financement des projets FNE en mobilisant les fonds conventionnels pour les entreprises de moins de 50 salariés en dehors du plafond annuel.

Le budget mobilisable par entreprise s'élève au maximum à 10 500 € HT.

- Financement des certifications de branche et interbranche : les coûts pédagogiques de la Certification interbranche « Eduquer aux médias et à l'information en dehors du plafond de l'entreprise ».

Les coûts pédagogiques et les frais de déplacement aux conditions validées par le CA de l'Afdas de la Certification « Déployer une démarche écoresponsable dans sa pratique professionnelle »

- Financement des coûts pédagogiques de l'offre de formation « Transition Écologique » sur le plan conventionnel en dehors du plafond de l'entreprise.

*dans la limite des critères fixés et des fonds disponibles.



DISTRIBUTION DIRECTE

En application de votre accord de branche, votre entreprise verse chaque année une contribution conventionnelle complémentaire et peut ainsi bénéficier de ressources mutualisées pour financer ou co-financer vos projets de formation.

Après validation du Conseil d'administration de l'Afdas, les partenaires sociaux qui siègent au sein de la commission de gestion du conventionnel de la branche de la distribution directe, ont défini les modalités de mise en œuvre de la politique de financement des fonds conventionnels pour soutenir l'investissement formation des entreprises et le développement des compétences de leurs salariés.

Les critères de financement de votre plan conventionnel sont les suivants :

Les actions de développement des compétences dans la limite d'un plafond individuel* par entreprise :

Entreprises de moins de 11 salariés.....	500 € HT
Entreprises de 11 à 249 salariés.....	150 % de la contribution conventionnelle nette frais de gestion
Entreprises de 250 salariés et plus.....	105 % de la contribution conventionnelle nette frais de gestion

*dans la limite des critères fixés et des fonds disponibles.



ESPACES DE LOISIRS, D'ATTRACTION ET CULTURELS

En application de votre accord de branche, votre entreprise verse chaque année une contribution conventionnelle complémentaire et peut ainsi bénéficier de ressources mutualisées pour financer ou co-financer vos projets de formation.

Après validation du Conseil d'administration de l'Afdas, les partenaires sociaux qui siègent au sein de la commission de gestion du conventionnel de la branche des espaces de loisirs, d'attraction et culturels, ont défini les modalités de mise en œuvre de la politique de financement des fonds conventionnels pour soutenir l'investissement formation des entreprises et le développement des compétences de leurs salariés.

Les critères de financement de votre plan conventionnel sont les suivants :

Les actions de développement des compétences dans la limite d'un plafond individuel* par entreprise:

Entreprises de moins de 11 salariés.....	2 900 € HT
Entreprises de 11 à 49 salariés.....	1 700 € HT + 200 % de la contribution conventionnelle nette frais de gestion
Entreprises de 50 salariés et plus.....	200 % de la contribution conventionnelle nette frais de gestion

Les actions et dispositifs ci-dessous en dehors du plafond individuel* par entreprise :

- Les actions de formation sur la thématique « Comprendre, prévenir et agir contre les Violences et Harcèlements Sexuels et Sexistes dans les relations de travail » (offres retenues par le Conseil d'Administration de l'Afdas)
- Les prestations d'appui-conseil
- Les Préparations Opérationnelles à l'Emploi en cas d'insuffisance budgétaire

*dans la limite des critères fixés et des fonds disponibles.



EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE

En application de votre accord de branche, votre entreprise verse chaque année une contribution conventionnelle complémentaire et peut ainsi bénéficier de ressources mutualisées pour financer ou co-financer vos projets de formation.

Après validation du Conseil d'administration de l'Afdas, les partenaires sociaux qui siègent au sein de la commission de gestion du conventionnel de la branche de l'exploitation cinématographique, ont défini les modalités de mise en œuvre de la politique de financement des fonds conventionnels pour soutenir l'investissement formation des entreprises et le développement des compétences de leurs salariés.

Les critères de financement de votre plan conventionnel sont les suivants :

Les actions de développement des compétences dans la limite d'un plafond individuel* par entreprise :

Toutes les entreprises..... **3 000 € HT + 135 % de la contribution conventionnelle nette frais de gestion**

Les actions et dispositifs ci-dessous en dehors du plafond individuel* par entreprise :

- Les actions de formation sur la thématique « Comprendre, prévenir et agir contre les Violences et Harcèlements Sexuels et Sexistes dans les relations de travail » (offres retenues par le Conseil d'Administration de l'Afdas)
- Les prestations d'appui-conseil
- Les Préparations Opérationnelles à l'Emploi en cas d'insuffisance budgétaire

* dans la limite des critères fixés et des fonds disponibles.



HOTELLERIE DE PLEIN AIR (HPA)

En application de votre accord de branche, votre entreprise verse chaque année une contribution conventionnelle complémentaire et peut ainsi bénéficier de ressources mutualisées pour financer ou co-financer vos projets de formation.

Après validation du Conseil d'administration de l'Afdas, les partenaires sociaux qui siègent au sein de la commission de gestion du conventionnel de la branche de l'hôtellerie de plein air, ont défini les modalités de mise en œuvre de la politique de financement des fonds conventionnels pour soutenir l'investissement formation des entreprises et le développement des compétences de leurs salariés.

Les critères de financement de votre plan conventionnel sont les suivants :

Les actions individuelles dans la limite d'un plafond individuel* par entreprise :

Entreprises de moins de 11 salariés.....**1 500 € HT**

Entreprises de 11 à 49 salariés et plus.....**3 000 € HT**

Entreprises de 50 salariés et plus.....**90 % de la contribution conventionnelle nette frais de gestion**

Les actions et dispositifs ci-dessous en dehors du plafond individuel* par entreprise :

- 100% des coûts pédagogiques des projets collectifs validés en commission
- Les coûts pédagogiques des actions de formation sur la thématique « Comprendre, prévenir et agir contre les Violences et Harcèlements Sexuels et Sexistes dans les relations de travail » et sur la thématique « Transitions Ecologiques » (offres retenues par le Conseil d'Administration de l'Afdas)
- Les prestations d'appui-conseil
- Les solde des Préparations Opérationnelles à l'Emploi
- Les frais de jury des CQP

Les conditions de prise en charge des CDI emploi formation :

Pour les contrats ayant démarré avant le 31 décembre 2018 :

- Prise en charge des coûts pédagogiques et des salaires et charges dans la limite de 4 000 € par participant. Cette prise en charge est réalisée en dehors du plafond individuel par entreprise.

Pour les contrats ayant démarré depuis le 1er janvier 2019 :

Prise en charge des coûts pédagogiques dans le cadre des conditions classiques de financement, dans la limite du plafond individuel par entreprise.

*dans la limite des critères fixés et des fonds disponibles.



ORGANISMES DE TOURISME

En application de votre accord de branche, votre entreprise verse chaque année une contribution conventionnelle complémentaire et peut ainsi bénéficier de ressources mutualisées pour financer ou co-financer vos projets de formation.

Après validation du Conseil d'administration de l'Afdas, les partenaires sociaux qui siègent au sein de la commission de gestion du conventionnel de la branche des organismes de tourisme, ont défini les modalités de mise en œuvre de la politique de financement des fonds conventionnels pour soutenir l'investissement formation des entreprises et le développement des compétences de leurs salariés.

Les critères de financement de votre plan conventionnel sont les suivants :

Entreprises de moins de 11 salariés.....**2 800 € HT**

Entreprises de 11 à 49 salariés et plus.....**3 200 € HT**

Entreprises de 50 salariés et plus.....**6 000 € HT**

Les actions et dispositifs ci-dessous en dehors du plafond individuel* par entreprise :

- 100% des coûts pédagogiques des actions collectives nationales et régionales
- Les coûts pédagogiques des actions de formation sur la thématique « Comprendre, prévenir et agir contre les Violences et Harcèlements Sexuels et Sexistes dans les relations de travail » et sur la thématique « Transitions Ecologiques » dans la limite de 350 € HT par parcours
- Les prestations d'appui-conseil

PRESSE QUOTIDIENNE NATIONALE (PQN)

En application de votre accord de branche, votre entreprise verse chaque année une contribution conventionnelle complémentaire et peut ainsi bénéficier de ressources mutualisées pour financer ou co-financer vos projets de formation.

Après validation du Conseil d'administration de l'Afdas, les partenaires sociaux qui siègent au sein de la commission de gestion du conventionnel de la branche de la Presse Quotidienne Nationale (PQN), ont défini les modalités de mise en œuvre de la politique de financement des fonds conventionnels pour soutenir l'investissement formation des entreprises et le développement des compétences de leurs salariés.

Les critères de financement de votre plan conventionnel sont les suivants :

Les actions de développement des compétences dans la limite d'un plafond individuel* par entreprise:

Toutes les entreprises..... **90 % de la contribution conventionnelle nette
frais de gestion**

*dans la limite des critères fixés et des fonds disponibles.



PRESSE MAGAZINE

En application de votre accord de branche, votre entreprise verse chaque année une contribution conventionnelle complémentaire et peut ainsi bénéficier de ressources mutualisées pour financer ou co-financer vos projets de formation.

Après validation du Conseil d'administration de l'Afdas, les partenaires sociaux qui siègent au sein de la commission de gestion du conventionnel de la branche de la presse magazine, ont défini les modalités de mise en œuvre de la politique de financement des fonds conventionnels pour soutenir l'investissement formation des entreprises et le développement des compétences de leurs salariés.

Les critères de financement de votre plan conventionnel sont articulés autour des axes suivants :

Les mesures de soutien à l'alternance
Conditions de financement* :

Financement complémentaire au coût horaire du contrat de professionnalisation dans la limite de 5€/h par alternant. Lors de la demande de prise en charge du contrat de professionnalisation et si le coût horaire n'est pas entièrement couvert par l'application de la grille des coûts horaire, une prise en charge complémentaire est donc possible.

Prime à l'embauche de 1 000 €HT par contrat de professionnalisation payable à l'issue de la période d'essai validée.

Financement de l'aide à la fonction tutorale pour les entreprises de + de 11 salariés, d'un montant forfaitaire de 115€/mois sur 12 mois maximum. Cette aide est conditionnée à la formation du tuteur sur sa mission, formation prise en charge sur le budget alternance de l'Afdas. Ces trois mesures sont financées sur une enveloppe mutualisée à l'ensemble des entreprises adhérentes de la branche Presse Magazine et ce dans la limite de cette enveloppe. Ces prises en charge n'auront aucune incidence sur le budget formation de l'entreprise.

Financement des actions de formation éligibles à la ProA (Reconversion et Promotion par l'Alternance) et en complément des 3 000 euros financés au titre du budget alternance. Les membres de la commission proposent la prise en charge des restes à charge éventuels de coûts pédagogiques sur la ProA de la façon suivante :

- Entreprises de moins de 50 salariés à 100% (budget conventionnel dédié)
- Entreprises de 50 salariés et plus cofinancement à hauteur de 3 000 euros au titre du budget conventionnel dédié, et en cas de solde restant à financer, en mobilisant le conventionnel à l'intérieur de son plafond individuel ou son budget volontaire

Comment bénéficier de ces mesures ?

Financement complémentaire d'un contrat de professionnalisation : l'engagement est fait directement par l'assistant formation. L'organisme de formation perçoit ce financement lors de la facturation.

Prime à l'embauche : à l'issue de la période d'essai de l'alternant, l'entreprise facture l'Afdas de ce montant forfaitaire en y joignant soit une attestation sur l'honneur confirmant la présence de l'alternant dans les effectifs, soit le dernier bulletin de salaire directement sur son espace adhérent.

Conditions de financement* :

- Les entreprises de moins de 50 salariés, quelle que soit leur branche, ont déjà accès à la prise en charge à 100%

des prestations d'appui-conseil.

- Les représentants désignés de la Presse Magazine ont validé l'élargissement de l'accès aux appuis conseils aux entreprises de 50 à 250 salariés en cofinçant à hauteur de 50% sur une enveloppe mutualisée, sans impact sur les budgets formation des entreprises.

Le plan de développement des compétences
Les actions suivantes :

les formations ayant pour objectif l'acquisition de compétences transversales : management, commercial/marketing, efficacité professionnelle, digital, diversité, sensibilisation aux RPS, aux harcèlements et au télétravail, formation de formateur, les actions d'accompagnement individuel des salariés dans le cadre de bilan carrière, bilan professionnel ou bilan de compétences dans la limite de 24h. bénéficie de financements dans les conditions suivantes :

Plafond individuel* par entreprise :

- Entreprises de moins de 50 salariés à 100% (budget conventionnel dédié)
- Entreprises de 50 salariés et plus 120% de la contribution nette

et

Barèmes horaires suivants :

- 70 €/heure/stagiaire appliqué de principe
- 120€/heure/stagiaire pour les formations ayant pour objectifs :

l'acquisition de compétences transversales : management, commercial/marketing, efficacité professionnelle, digital, diversité, sensibilisation aux RPS, aux harcèlements et au télétravail, formation de formateur formations dédiées aux métiers sensibles et émergents

Les actions en lien avec la transition écologique et les VHSS

Conditions de financement* :

Les actions de formation portant sur les thématiques des VHSS et de la transition écologique sont financées dans la limite d'un taux horaire de 120€/h, quelle que soit la taille de l'entreprise et l'organisme de formation sous réserve qu'il soit certifié Qualiopi, en dehors du plafond individuel* par entreprise.

*dans la limite des critères fixés et des fonds disponibles.



Les appuis-conseils Conditions de financement*

Les entreprises de moins de 50 salariés, quelle que soit leur branche, ont déjà accès à la prise en charge à 100% des prestations d'appui-conseil.

Les représentants désignés de la Presse Magazine ont validé l'élargissement de l'accès aux appuis conseils aux entreprises de 50 à 250 salariés en cofinçant à hauteur de 50% sur une enveloppe mutualisée, sans impact sur les budgets formation des entreprises.

Le plan de développement des compétences Les actions suivantes :

- les formations ayant pour objectif l'acquisition de compétences transversales : management, commercial/marketing, efficacité professionnelle, digital, diversité, sensibilisation aux RPS, aux harcèlements et au télétravail, formation de formateur,
- les formations pour les métiers sensibles et métiers émergents
- les actions d'accompagnement individuel des salariés dans le cadre de bilan carrière, bilan professionnel ou bilan de compétences dans la limite de 24h.

bénéficient de financements dans les conditions suivantes :

Plafond individuel* par entreprise :

Entreprises de moins de 50 salariés.....**à 100% (budget conventionnel dédié)**

Entreprises de 50 salariés et plus.....**120% de la contribution nette**

et

Barèmes horaires suivants :**- 70 €/heure/stagiaire appliqué de principe
- 120€/heure/stagiaire pour les formations
ayant pour objectifs :**

- l'acquisition de compétences transversales : management, commercial/marketing, efficacité professionnelle, digital, diversité, sensibilisation aux RPS, aux harcèlements et au télétravail, formation de formateur
- formations dédiées aux métiers sensibles** et émergents***

** Les métiers sensibles sont les métiers pour lesquels les évolutions technologiques, organisationnelles ou économiques entraîneront une diminution importante des effectifs et/ou une évolution importante des compétences requises.

*** Les métiers émergents font appel à des compétences nouvelles et ciblées.

Les actions en lien avec la transition écologique et les VHSS Conditions de financement*

Les actions de formation portant sur les thématiques des VHSS et de la transition écologique sont financées dans la limite d'un taux horaire de 120€/h, quelle que soit la taille de l'entreprise et l'organisme de formation sous réserve qu'il soit certifié Qualiopi, en dehors du plafond individuel* par entreprise.

*dans la limite des critères fixés et des fonds disponibles.



PUBLICITE

En application de votre accord de branche, votre entreprise verse chaque année une contribution conventionnelle complémentaire et peut ainsi bénéficier de ressources mutualisées pour financer ou co-financer vos projets de formation.

Après validation du Conseil d'administration de l'Afdas, les partenaires sociaux qui siègent au sein de la commission de gestion du conventionnel de la branche de la publicité, ont défini les modalités de mise en œuvre de la politique de financement des fonds conventionnels pour soutenir l'investissement formation des entreprises et le développement des compétences de leurs salariés.

Les critères de financement de votre plan conventionnel sont les suivants :

Les actions de développement des compétences dans la limite d'un plafond individuel* par entreprise :

Les coûts pédagogiques

Les coûts pédagogiques des contrats de professionnalisation restant à la charge des entreprises de 11 salariés et plus après le financement accordé sur le budget alternance dans la limite de 5 € HT par heure

Les salaires et à hauteur de 13€/heure pour les formations ayant lieu en 2022 pour les entreprises de 11 salariés et plus

Entreprises de moins de 11 salariés.....	3 800 € HT
Entreprises de 11 salariés et plus.....	150 % de la contribution conventionnelle nette frais de gestion sans être inférieur à 5 200 € HT

Les actions et dispositifs ci-dessous en dehors du plafond individuel* par entreprise :

- Les coûts pédagogiques des actions de VAE
- Les coûts pédagogiques des CQP de la branche
- Les coûts pédagogiques des actions de formation sur la thématique « Comprendre, prévenir et agir contre les Violences et Harcèlements Sexuels et Sexistes dans les relations de travail » (offres retenues par le Conseil d'Administration de l'Afdas). En dehors de ces offres, contactez votre conseiller pour connaître les dispositions spécifiques
- Les prestations d'appui-conseil pour les entreprises de moins de 50 salariés
- Les Préparations Opérationnelles à l'Emploi en cas d'insuffisance budgétaire

Co-financement des projets FNE en mobilisant les fonds conventionnels pour les entreprises de moins de 50 salariés en dehors du plafond annuel.

Le budget mobilisable par entreprise s'élève au maximum à 10 500 €HT.

*dans la limite des critères fixés et des fonds disponibles.



TELECOMMUNICATIONS

En application de votre accord de branche, votre entreprise verse chaque année une contribution conventionnelle complémentaire et peut ainsi bénéficier de ressources mutualisées pour financer ou co-financer vos projets de formation.

Après validation du Conseil d'administration de l'Afdas, les partenaires sociaux qui siègent au sein de la commission de gestion du conventionnel de la branche des télécommunications, ont défini les modalités de mise en œuvre de la politique de financement des fonds conventionnels pour soutenir l'investissement formation des entreprises et le développement des compétences de leurs salariés.

Les critères de financement de votre plan conventionnel sont les suivants :
Publics éligibles

Le conventionnel vise à financer ou co-financer le coût pédagogique des actions de formation au bénéfice des publics prioritaires définis par la branche :

- Les femmes suivant une formation technique
- Les seniors de 45 ans et plus
- Les salariés en situation de handicap
- Les proches-aidants à leur retour d'activité
- Plafonds annuels de financement conventionnel

Le financement ou co-financement du coût pédagogique des actions de formation des publics prioritaires définis par la branche s'effectue dans la limite d'un plafond individuel* par entreprise :

Entreprises de moins de 11 salariés.....	2 000 € HT
Entreprises de 11 à 49 salariés.....	3 200 € HT
Entreprises de 50 à 249 salariés.....	102 % de la contribution conventionnelle nette frais de gestion

Comment bénéficier de votre plafond annuel conventionnel ?

Au moment de la saisie de votre demande de prise en charge, pour bénéficier de votre plafond annuel conventionnel, vous devrez apporter les informations suivantes en fonction du public prioritaire :

- Les femmes suivant une formation technique. Ces formations techniques sont identifiées par des formacodes qui sont à préciser dans votre demande de prise en charge.

- Les seniors de 45 ans et plus. Vous n'avez pas d'information supplémentaire à préciser dans votre demande de prise en charge. Le financement conventionnel sera activé automatiquement.

- Les proches-aidants à leur retour d'activité. Informez l'assistant formation qui instruira votre demande de prise en charge que le stagiaire est proche-aidant. Pour contacter l'assistant forma-

tion, veuillez faire une « demande de contact » depuis votre portail MyA

- Les salariés en situation de handicap. Veuillez préciser « oui » dans la rubrique « RQTH » pour activer le financement conventionnel

*dans la limite des critères fixés et des fonds disponibles.



SPORT

En application de votre accord de branche, votre entreprise verse chaque année une contribution conventionnelle complémentaire et peut ainsi bénéficier de ressources mutualisées pour financer ou co-financer vos projets de formation.

Après validation du Conseil d'administration de l'Afdas, les partenaires sociaux qui siègent au sein de la commission de gestion du conventionnel de la branche du sport, ont défini les modalités de mise en œuvre de la politique de financement des fonds conventionnels pour soutenir l'investissement formation des entreprises et le développement des compétences de leurs salariés.

Les critères de financement de votre plan conventionnel s'articulent autour des axes suivants :

Les actions individuelles

Conditions de prise en charge des actions individuelles* :

Pour les demandes éligibles à la reconversion ou promotion par l'alternance (ProA) :

En complément de la prise en charge sur les fonds FNE des coûts pédagogiques et des frais annexes selon les barèmes définis par le Conseil d'administration de l'Afdas à l'intérieur du plafond de 9 000 €, sera financé sur les fonds conventionnels le reste à charge

- des coûts pédagogiques selon le barème horaire par la branche sport au titre des actions individuelles (voir la rubrique « Conditions de prise en charge des actions individuelles » ci-après) et
- des frais annexes selon nos barèmes Les plafonds de financement — Afdas

Conditions de prise en charge des actions individuelles :

Ces actions sont accessibles à toutes les structures de la branche et correspondent aux demandes de formation, formulées par un adhérent pour ses salariés, éligibles au titre du plan de développement des compétences.

Publics éligibles :

- Salariés
- Dirigeants bénévoles dans le cadre de leur mandat et pour financer une formation en lien avec leur mandat : Président - Vice-Président - Trésorier - Secrétaire général élu

Financement :

- Formation inférieure ou égale à 70h : 40€HT/h

- Formation supérieure à 70h : 12€HT/h jusqu'au niveau 5 de qualification (nouvelle nomenclature)

- 18€HT/h à partir du niveau 6 de qualification (nouvelle nomenclature)

- + frais annexes selon barème OPCO
- Pas de nombre limite de dossiers ni de plafond par structure
- Pas de limite en termes de nombre d'heures par action de formation

*dans la limite des critères fixés et des fonds disponibles.

Les actions collectives

Ces actions sont accessibles à toutes les structures de la branche et répondent à une demande collective (de 6 à 25 stagiaires), formulée par un réseau, à destination de plusieurs adhérents.

La demande est généralement formulée par une tête de réseau.

Le nombre de sessions par tête de réseau est limité à 15 sessions.



Conditions de prise en charge des actions collectives* :

- 6 à 25 stagiaires maximum par action
- 2 Entreprises minimum
- Formation inférieure ou égale à 15 jours (Attention, pour les actions supérieures à 5 jours, le #Rebond FNE sera privilégié)
- Formation inférieure ou égale à 15 jours
- Certifications RNCP exclues

Public éligible :

- Salariés
- Dirigeants bénévoles dans le cadre de leur mandat et pour financer une formation en lien avec leur mandat : Président - Vice-Président - Trésorier - Secrétaire général élu

Financement :

1 800€HT/jour pour les coûts pédagogiques

2 200€HT/jour en cas de location de salle

+ Frais annexes selon le barème de la branche spécifique aux actions collectives :

Nuit (avec repas du soir) : 72,40€

Repas sans nuitée : 15€

Transport : au réel et dans la limite de 300 € (hors DOM)

Transport DOM : au réel et dans la limite de 800€

*dans la limite des critères fixés et des fonds disponibles.



SPECTACLE VIVANT

En application de votre accord de branche, votre entreprise verse chaque année une contribution conventionnelle complémentaire et peut ainsi bénéficier de ressources mutualisées pour financer ou co-financer vos projets de formation.

Après validation du Conseil d'administration de l'Afdas, les partenaires sociaux qui siègent au sein de la commission de gestion du conventionnel de la branche du spectacle vivant, ont défini les modalités de mise en œuvre de la politique de financement des fonds conventionnels pour soutenir l'investissement formation des entreprises et le développement des compétences de leurs salariés.

Les critères de financement de votre plan conventionnel sont les suivants :

Les actions de développement des compétences dans la limite d'un plafond individuel* par entreprise :

Toutes les entreprises.....**2 500 € HT + 140 % de la contribution conventionnelle nette frais de gestion**

Les entreprises de moins de 11 salariés

<u>Masse salariale</u>	<u>Plafond</u>
Inférieure à 20 000 €	300 €
Entre 20 000 € et 80 000 €.....	700 €
Entre 80 000 € et 140 000 €.....	1 250 €
Supérieure à 140 000 €.....	1 550 €

Les actions et dispositifs ci-dessous en dehors du plafond individuel* par entreprise :

- Les actions de formation sur la thématique « Comprendre, prévenir et agir contre les Violences et Harcèlements Sexuels et Sexistes dans les relations de travail » (offres retenues par le Conseil d'Administration de l'Afdas)
- Les prestations d'appui-conseil pour les entreprises de moins de 250 salariés
- Les Préparations Opérationnelles à l'Emploi en cas d'insuffisance budgétaire
- Les actions de formation sur la thématique « Transition Écologique » (offres retenues par le Conseil d'administration de l'Afdas)

*dans la limite des critères fixés et des fonds disponibles.



PRESSE QUOTIDIENNE RÉGIONALE (PQR), PRESSE HEBDOMADAIRE RÉGIONALE (PHR) ET PRESSE QUOTIDIENNE DÉPARTEMENTALE (PQD)

En application de votre accord de branche, votre entreprise verse chaque année une contribution conventionnelle complémentaire et peut ainsi bénéficier de ressources mutualisées pour financer ou co-financer vos projets de formation.

Après validation du Conseil d'administration de l'Afdas, les partenaires sociaux qui siègent au sein de la commission de gestion du conventionnel de la branche de PQR PHR PQD, ont défini les modalités de mise en œuvre de la politique de financement des fonds conventionnels pour soutenir l'investissement formation des entreprises et le développement des compétences de leurs salariés.

Les critères de financement de votre plan conventionnel sont articulés autour des axes suivants :

Les thématiques suivantes sont financées à 100%*

- Coup de pouce alternance : dans la limite de 20 euros/heure, en complément de la prise en charge de l'Afdas sur les fonds de l'alternance
- Formations de tuteurs (dispensées par des organismes de formation) qui accompagnent les salariés en reconversion et mobilité professionnelle, à hauteur de 100% du coût pédagogique dans la limite de 1 000 € HT par tuteur formé
- Tests de positionnement ou évaluations intervenant en amont d'actions de formation, ainsi que des évaluations réalisées postérieurement à des actions de formation, à hauteur de 100 % des prestations de tests de positionnement et évaluations (amont et aval) réalisées par les organismes de formation
- Actions de formation individuelles résultant des

besoins détectés lors des entretiens professionnels, avec la prise en charge d'un abondement forfaitaire de 350 € HT par action de formation

- Primes de contrat de professionnalisation : 1 000 € HT par an

- Aides majorées à la fonction tutorale : 115 € HT par mois dans la limite des 12 premiers mois de contrat

- Les prestations d'appui-conseil pour les entreprises de moins de 250 salariés

- Forfait horaire pour les métiers sensibles et/ou émergents à 20 € HT par heure

- Cofinancement du FNE dans la limite d'une enveloppe dédiée (comprenant le forfait horaire pour les emplois sensibles et/ou émergents à 20 € HT par heure, une fois déduit l'intervention du FNE)

- Financement des coûts pédagogiques de la Certification Interbranche « Eduquer aux médias et à l'information »

Actions de formation (offres retenues par le CA de l'Afdas) sur les thématiques suivantes :

- "Comprendre, prévenir et agir contre les Violences et Harcèlements Sexuels et Sexistes dans les relations de travail "
- Transition Ecologique

Les thématiques suivantes sont financées à 100% pour les entreprises*

* Dans la limite d'un plafond de dépenses à 100% de la contribution de N-1 pour les entreprises de 250 salariés et plus.

- Actions de formation se déroulant en tout ou partie à distance

- Parcours de formation d'une durée totale au moins égale à 70 heures, dispensés par des organismes de formation, visant un changement de métier ou de secteur professionnel ou une adaptation à l'évolution du métier exercé

- Actions réalisées en interne (entreprises disposant d'un service de formation interne) 100 % du salaire chargé du formateur dans la limite de 50 € / h et 70 h par stagiaire + frais annexes des stagiaires dans la limite des plafonds fixés par l'Afdas

*dans la limite des critères fixés et des fonds disponibles.



Le soutien aux métiers sensibles et émergents

Les métiers sensibles sont les métiers pour lesquels les évolutions technologiques, organisationnelles ou économiques entraîneront une diminution importante des effectifs et/ou une évolution importante des compétences requises.

FILIÈRE "RÉDACTION, DÉVELOPPEMENT, GESTION ET ANIMATION DES CONTENUS"

- > Journaliste encadrant (transversal, direction, reportage, édition, photographie, vidéo...)
- > Secrétaire de rédaction/Editeur
- > Assistant de rédaction
- > Reporter (pages locales, sport, infographie, photographie)
- > Documentaliste
- > Opérateur photographies
- > Opérateurs techniques
- > Photojournaliste

FILIÈRE "COMMERCIAL, MARKETING, COMMUNICATION, CRÉATION WEB"

- > Chargé/Responsable marketing
- > Chef de projet marketing (gestion de projet, design web et technologies associées)
- > Chargé/Responsable relation client
- > Chargé/Responsable/Animateur vente au numéro
- > Chargé/Responsable/Animateur portage

FILIÈRE "CONCEPTION PUB"

- > Photocompositeur
- > Claviste, opérateur saisie
- > Maquettiste
- > Opérateur technique
- > Opérateur petites annonces et annonces judiciaires et légales

FILIÈRE "EXPÉDITION, LOGISTIQUE, TRANSPORT"

- > Opérateur/Responsable conditionnement (stockage, expédition)
- > Chauffeur
- > Conducteur transport routier
- > Chargé/Responsable gestion distribution, transports, logistique
- > Mécanicien

FILIÈRE "IMPRIMERIE"

- > Bobinier
- > Rotativiste
- > Opérateur/Responsable plaques
- > Graisseur, préparateur
- > Nettoyeur
- > Technicien de maintenance industrielle/Dépannage/Support technique
- > Conducteur rotative
- > Cadre/Responsable équipe production

Les métiers émergents font appel à des compétences nouvelles et ciblées

FILIÈRE "RÉDACTION, DÉVELOPPEMENT, GESTION ET ANIMATION DES CONTENUS"

- > Journaliste Reporter d'Image (JRI)
- > Animateur ou gestionnaire de communautés/Community Manager
- > Animateur sites web/mobiles
- > Datajournaliste
- > Infographiste multimédia
- > Journaliste contenus visuels (vidéo, montage et post production vidéo)
- > Journaliste desk web
- > Documentaliste multisupports, Chargé de gestion de bases de données documentaires et contenus en ligne
- > Concepteur d'animations vidéo
- > Webmaster/développeur éditorial
- > Chargé de référencement (SEO SEA)



FILIÈRE "COMMERCIAL, MARKETING, COMMUNICATION, CRÉATION WEB"

- > Chargé/Responsable Acquisition-Fidélisation client
- > Chargé de clientèle, assistant en ligne
- > Chargé/ Responsable e-business, e-commerce
- > UX designer (User experience designer)

- > Commercial, attaché/assistant commercial chargé de développement

- > Chargé/Responsable webmarketing, Chargé/Responsable e-marketing
- > Chargé/Responsable marketing rédactionnel ou marketing des contenus
- > Chargé/Responsable communication réseaux sociaux
- > Chargé/Responsable de communication marque(s)
- > Animateur ou gestionnaire de communautés/Community Manager
- > Chargé d'étude web, veilleur stratégique (IE)

- > Administrateur base de données
- > Traffic manager
- > Chargé de référencement (SEO SEA)
- > Data scientist, Data analyst, Data manager
- > Responsable partenariats et événements

FILIÈRE "DSI"

- > Développeur web
- > Gestionnaire et développeur système d'information (ventes, abonnements, éditorial, publicité...)
- > Directeur des systèmes d'information
- > Administrateur base de données
- > Administrateur site web
- > Intégrateur
- > Responsable/Chargé d'architecture système d'information et urbanisation
- > Responsable/chargé de sécurité
- > Cloud manager
- > Responsable/Assistant utilisateurs (hotline, dépannage soft et hardware, bureautique)

FILIÈRE "CONCEPTION PUB"

- > Webdesigner
- > Intégrateur-designer



Les frais annexes (hébergement, repas, restauration) :

Critères de prise en charge

Quels dispositifs éligibles ?

Pour bénéficier du remboursement, vous devez avoir mobilisé l'un des dispositifs suivant :

- Le Plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés (en plus des plafonds de financement indiqués)
- Le contrat de professionnalisation
- Le dispositif Reconversion ou Promotion par l'Alternance (Pro-A)

Quelles conditions de recevabilité ?

Pour bénéficier du remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et de repas, vous devez réunir les conditions suivantes :

- La formation est éloignée d'au moins 50 km de l'entreprise
- La formation n'a pas d'équivalent à proximité
- Les frais du salarié à la charge de l'employeur ont été remboursés au salarié
- Les frais occasionnés constituent une dépense inhabituelle

Attention : En aucun cas, le remboursement accordé par l'Afdas ne peut être supérieur au montant des frais réels.

Détail des frais :

- Frais de transport : 0,502 € / km
- Frais de repas et d'hébergement :
 - 20 fois le minimum garant (soit 78.80 € depuis le 1er août 2022).
 - La prise en charge des frais de transport est limitée à 1 aller-retour (A/R) par module de formation dans la limite d'un A/R par période de 30 jours.
 - Pour les salariés exerçant en Outre-Mer ou pour les stages se déroulant à l'étranger, une participation aux frais peut être accordée sur étude.



Pour pouvoir bénéficier du financement de ses actions de formation, le chef d'entreprise (ou le conjoint collaborateur/conjoint associé) qui souhaite se former doit être ressortissant de l'AGEFICE.

- Sont du ressort de l'AGEFICE, les seuls dirigeants d'entreprise et/ou leurs conjoints collaborateurs/conjoints associés.

La notion de chefs d'entreprise est étroitement liée à celle de travailleurs indépendants/travailleurs non-salariés. L'AGEFICE n'est susceptible de contribuer au financement des actions de formation que pour les seuls dirigeants d'entreprise et conjoints collaborateurs ou conjoints associés, qui sont inscrits à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés.

Les Chefs d'entreprise – Dirigeants non-salariés :

Sont concernés, par le dispositif de l'AGEFICE, les Dirigeants travailleurs non-salariés inscrits à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants et appartenant aux secteurs du Commerce, de l'Industrie et des Services, à savoir :

- Gérant majoritaire de SARL
- Associé unique d'une EURL
- Associé d'une SNC
- Entrepreneur individuel
- Auto-entrepreneur
- [...]

ciala peut également bénéficier du dispositif de l'AGEFICE pour le financement de ses actions de formation.

Sous réserve que le Dirigeant entre dans les champs de compétence de l'AGEFICE et sous réserve qu'un paiement majoré de la Contribution à la Formation Professionnelle (CFP) ait été effectué à ce titre, le Conjoint collaborateur ou le Conjoint associé du Dirigeant ressortissant de l'AGEFICE entre également dans les champs de compétence de l'AGEFICE pour le financement de ses actions de formation professionnelle.

Conjoints collaborateurs ou Conjoints associés:

Le conjoint du Dirigeant non-salarié, qui exerce de manière régulière une activité professionnelle et contribue à l'activité de l'entreprise commer-

RELEVEZ-VOUS DE L'AGEFICE ?

Afin d'être éligible au dispositif de l'AGEFICE, vous devez être à jour de votre versement de la Contribution à la Formation Professionnelle et l'adresse du Fonds d'Assurance Formation qui apparaît sur cette attestation doit être celle de l'AGEFICE.

Le cadre réglementaire ne désigne désormais plus l'AGEFICE comme Fonds d'Assurance Formation (FAF) compétent pour les professions libérales non réglementées (PLNR).

En cas de double immatriculation, exemple d'un chef d'entreprise inscrit à la fois au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) et au Registre des Métiers (RM), celui-ci peut solliciter le financement de son action de formation auprès de nos services s'il peut justifier relever de la compétence de l'AGEFICE (attestation de versement de la Contribution à la Formation Professionnelle CFP ou notification/attestation d'affiliation).

Le FIFPL

<https://www.fifpl.fr/>

Etes-vous éligible à une prise en charge de formation par le FIF PL ?

Seul peut être éligible à une prise en charge de ses formations, le professionnel installé en exercice libéral au moment de la formation pour laquelle il présente une demande de financement par le FIF PL.

Ce professionnel libéral doit être en mesure de justifier d'un des quatre documents suivants (en se connectant sur le site de l'URSSAF) :

- Attestation URSSAF de versement de la cotisation au Fonds d'Assurance Formation des non-salariés (FAF) pour l'année en cours.
- Attestation URSSAF de dispense de versement de la cotisation Fonds d'Assurance Formation des non-salariés (FAF) pour l'année en cours.
- Attestation URSSAF de refus de demande d'attestation précisant « Compte TI non redevable de la contribution CFP » pour l'année en cours.
- Attestation d'affiliation URSSAF sur lequel figurent son numéro Siret, son code NAF et sa date d'installation en exercice libéral. Ce document est recevable uniquement pour un professionnel installé en libéral l'année de sa formation.

Il est à préciser que le FIF PL a obtenu un accès au portail ACOSS lui permettant de contrôler le versement de la contribution à la formation professionnelle des professionnels libéraux et indépendants.

Toutefois, de nombreux professionnels, ayant bien une activité libérale, restent absents de ce portail.

C'est pourquoi, dans le cas où le professionnel concerné n'apparaît pas sur le portail ACOSS, le FIF PL sera amené à lui réclamer cette pièce justificative, obligatoire pour le règlement d'un dossier, si cette dernière n'a pas déjà été fournie par le professionnel libéral.

Remarque : l'attestation d'affiliation SSI (Sécurité Sociale des Indépendants) ne mentionnant, ni le code NAF, ni la profession du professionnel, cette dite attestation SSI devra obligatoirement être accompagnée d'un quelconque document INSEE du professionnel concerné, mentionnant ces renseignements manquants, pour pouvoir être prise en compte par les services administratifs du FIF PL.

Le professionnel libéral devra également

s'assurer que le nom du FIF PL figure bien comme Fonds d'Assurance Formation (FAF) rattaché à son activité sur son attestation de versement URSSAF.

Dans le cas contraire, le professionnel libéral ne pourra prétendre à une prise en charge de sa formation et devra s'adresser au fonds d'assurance formation stipulé sur son attestation de versement URSSAF.

Cas du conjoint collaborateur

Le conjoint collaborateur peut prétendre à une prise en charge de ses formations, dans les mêmes conditions que le professionnel libéral.

Toutefois, le conjoint collaborateur doit être en mesure de justifier que le professionnel libéral, dont il dépend, a bien déclaré un conjoint collaborateur et cotise à ce titre à l'URSSAF au Fonds d'Assurance Formation des non-salariés.

Le montant de la cotisation FAF pour un professionnel ayant déclaré un conjoint collaborateur s'élève à 0,34 % du plafonds de la sécurité sociale (au lieu de 0,25 % du plafonds de la sécurité sociale).

Cas du micro-entrepreneur

Seuls les micro-entrepreneurs ayant une activité libérale, et pouvant justifier d'une attestation de versement URSSAF pour l'année en cours mentionnant le FIF PL comme fonds d'assurance formation, sont susceptibles de pouvoir bénéficier d'une prise en charge de leurs formations par le FIF PL.

Tous les détails sur les prises en charge et les procédures :

<https://www.fifpl.fr/procedures-prise-charge>



dirprod77@gmail.com

Le Pôle-emploi

<http://www.pole-emploi.fr>

L'Aide individuelle à la formation (AIF) pour financer votre formation

QU'EST-CE QUE L'AIDE INDIVIDUELLE A LA FORMATION (AIF) ?

L'aide individuelle à la formation (AIF) est une aide financière qui prend en charge les frais pédagogiques de la formation, c'est-à-dire le coût de celle-ci. Elle peut être demandée selon 2 cas :

Vous avez un ou plusieurs financements mais qui ne prennent pas en charge la totalité des frais pédagogiques de votre formation, ou
Aucun financement ne peut prendre en charge les frais pédagogiques de votre formation
Dans ces cas, vous pouvez faire une demande d'AIF pour soit financer votre reste à charge soit financer la totalité de la formation, à condition que votre formation soit cohérente avec votre Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE L'AIDE INDIVIDUELLE A LA FORMATION ?

L'aide individuelle à la formation (AIF) s'adresse :

- aux demandeurs d'emploi inscrit(e) à Pôle emploi, indemnisé(e)s ou non.
- aux personnes en accompagnement Contrat de Reclassement Professionnel (CRP) / Contrat de Transition Professionnelle (CTP) ou Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP).

QUELLES SONT LES DÉMARCHES À EFFECTUER ?

Dans le cadre du conseil en évolution professionnelle (CEP), votre conseiller vous accompagne dans la mise en œuvre de votre projet de formation et dans la recherche d'un financement.

Vous devez faire valider votre projet de formation par votre conseiller avant tout financement possible par Pôle Emploi. En effet, votre démarche de formation doit être cohérente avec votre projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE).

Pour faire une demande d'AIF :

- Demandez un devis à l'organisme de formation qui dispense la formation visée
- L'organisme de formation établit un devis en ligne et vous le transmet
- Vous le recevez directement sur votre espace personnel pole-emploi.fr (rubrique « Mon parcours de formation » puis « Mes demandes de financements ») ou sur l'application mobile Ma formation (rubrique « devis »)
- Vous devez l'étudier et si vous validez le devis, celui-ci sera transmis automatiquement à Pôle emploi pour traitement.

Après étude de votre devis par Pôle emploi pour vérifier la cohérence avec votre projet de formation,

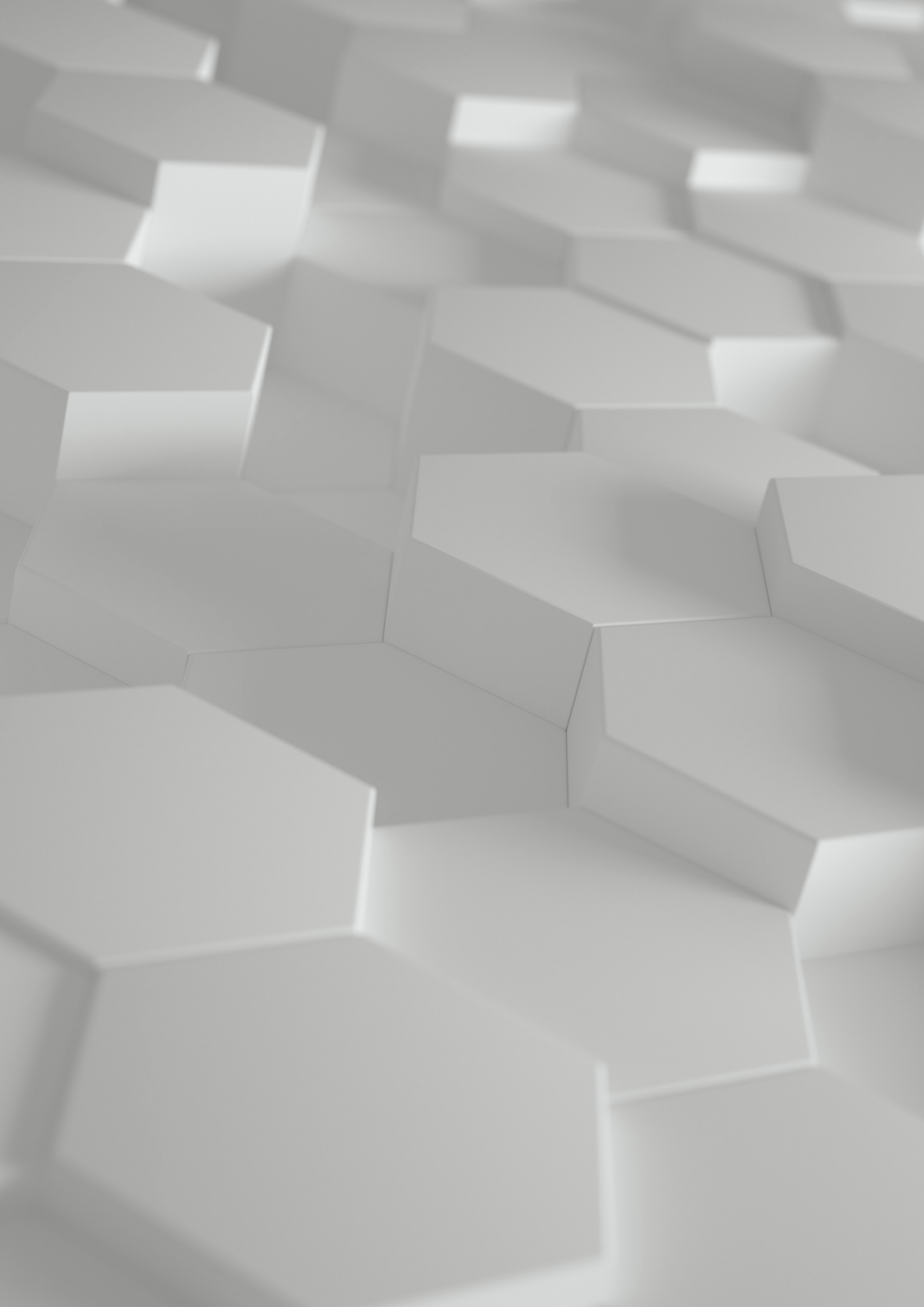
Pôle emploi accepte ou refuse votre devis. Vous êtes informé directement depuis votre espace personnel sur pole-emploi.fr ou l'application Ma Formation.

Vais-je percevoir une rémunération durant ma formation financée par une AIF ?

Vous percevrez une rémunération durant votre formation, selon votre situation et sous condition d'assiduité à la formation. Vous devrez vous actualiser chaque mois pour rester inscrit comme demandeur d'emploi et poursuivre votre formation.

En conclusion, la phase de recherche de financement de votre formation est importante et doit être anticipée.







Nos formatrices et nos formateurs

Myriam

Direction de production



Passée par la presse littéraire, l'édition gastronomique, le management d'artistes et la télévision, elle entre dans la carrière cinématographique dès 1992 comme coordinatrice de production. Administratrice dès 1995, elle est, depuis 1999, directrice de production et directrice juridique pour le documentaire, le clip, la fiction télé mais surtout le cinéma de long métrage. Forte d'une solide expérience, elle partage son temps entre la formation et le cinéma, l'expertise juridique, l'accompagnement et le conseil pour des sociétés, des producteurs, des réalisateurs et des auteurs de tous les domaines de la création artistique et audiovisuelle.

Philippe

Les émissions de flux



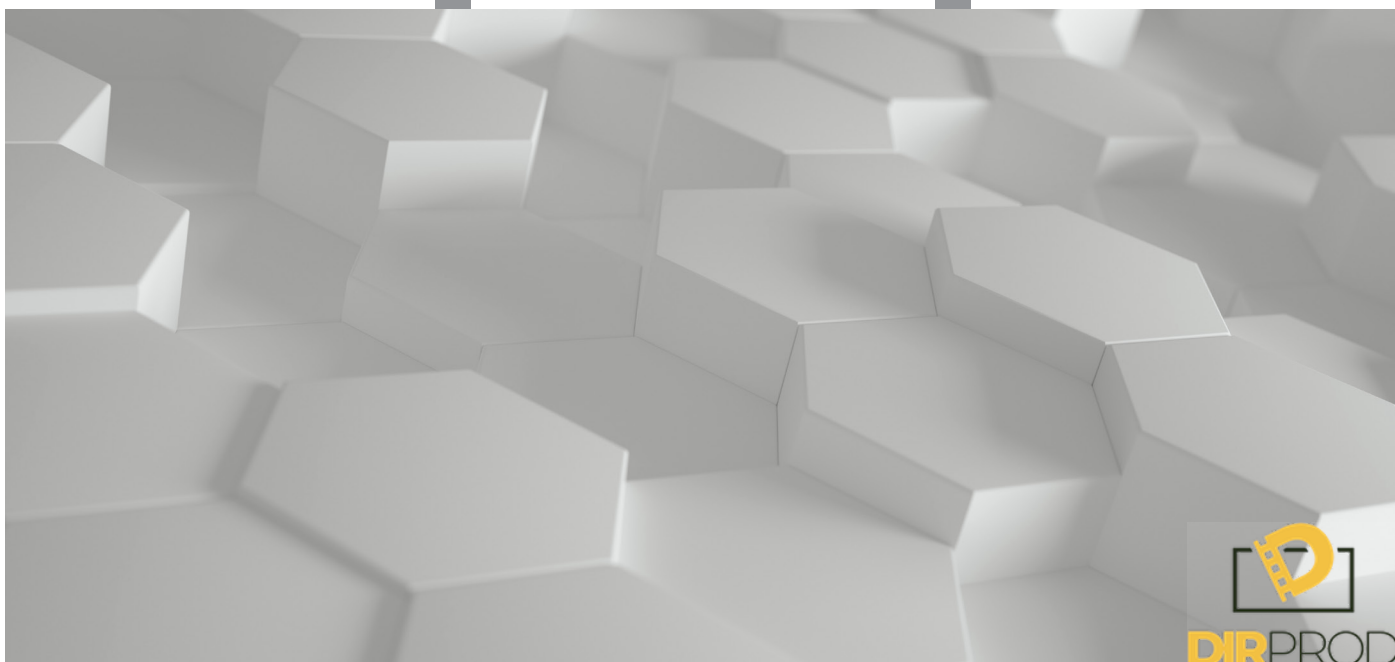
Il est Producteur, PDG depuis plus de 30 ans dans l'audiovisuel. Il est le découvreur de l'émission « Le dîner presque parfait » qu'il met à l'antenne et produit sur M6. Durant 5 ans, de 2013 à 2018, il dirige H2O Productions (TPMP) et devient alors le 1er Producteur de flux avec 870 heures de programmes produites pour le groupe Canal. Durant les 6 années précédentes il est le Directeur Général du Pôle Télé-réalité et Docu-Réalité d'Endémol et le Producteur des émissions « Patron Incognito », « Star Academy », « Secret Story »,...

Patrick

Les films de com'



Il commence sa carrière chez Havas comme stagiaire pour y rester plus de 7 ans. Nommé TV producer à 25 ans, il deviendra responsable de l'audiovisuel chez EURO RSCG sous la présidence de Jacques Séguéla. Producteur exécutif pour le groupe Havas et Publicis pendant 15 ans avant de voler de ses propres ailes comme producteur indépendant. Enfant de la Pub, il travaille encore pour ce secteur en 2022. Depuis quelques années, il s'intéresse de plus en plus, au documentaire et au long-métrage. En 2022, il Co-produit "Charlotte" un long-métrage d'animation réalisé par Eric Warin et Tahir Rana, co-réalise et co-produit un long-métrage documentaire sur Manu Dibango "Tonton Manu".





Sarah

Scénarii et séries



Membre de la Guilde des scénaristes, Sarah Tissandier est passée par le journalisme et la communication numérique avant de suivre l'Atelier scénario de la Fémis puis le Grand Atelier Série du CEEA. Intervenante aux 3iS (école de cinéma et d'audiovisuel), Scénariste et Script-doctor, elle a aussi été lectrice pour le CNC et pour Arte. Elle est scénariste pour de nombreuses séries telles Scènes de ménage, En famille ou La Petite Histoire de France et a participé à l'écriture de la série « The collection » coproduction internationale (Amazon, France TV, BBC). Lauréate du Fond d'Aide à l'Innovation du CNC en 2018 et en 2019, elle développe actuellement une série.

Yannis

Les images additionnelles



Il cherche des images de complément et en négocie les droits d'utilisation au quotidien. Documentaliste-rechercheur audiovisuel au Chaînon Manquant, il sait combien le juridique est au cœur de toute recherche d'images. C'est fort de plusieurs années d'expérience et d'une centaine de projets en tout genre – fiction, documentaire, publicité, communication, exposition ou encore spectacle vivant – qu'il en est naturellement venu à la formation professionnelle. Il a par ailleurs réalisé et monté plusieurs films de communication et films muséaux. Il est titulaire d'un Master Recherche en Études Cinématographiques et d'un diplôme INA de Documentaliste Multimédias

Eloïssa

Les langues



Formatrice en anglais et en espagnol audiovisuels. C'est une spécialiste en communication. Réalisatrice, scénariste, comédienne, traductrice. Elle maîtrise le français, l'anglais, l'espagnol et parle le russe et l'italien. Elle travaille depuis des années entre l'Amérique et l'Europe et occupe une partie de son cursus professionnel à la formation en langue anglaise.



Nos formations





Créer sa boîte de prod, facilement, sans se tromper

→ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Donner aux stagiaires les connaissances et compétences nécessaires à la réussite de la création de leur société.

Les pré-requis

Aucun pré-requis n'est nécessaire au suivi de cette formation. Si vous mobilisez votre CPF, vous ne devez pas avoir créé votre boîte au jour de la formation.

Les points forts

- Cette journée est construite comme un atelier interactif, et non pas comme une Masterclass.
- La formatrice répond à toutes vos questions tout au long de la formation.
- Tout comprendre en une seule journée !

Pour quel public

Toute personne désireuse de créer sa propre entreprise.

Durée 1 jour - 8 heures

Stagiaires 12 personnes

Catégorie perfectionnement & acquisition des connaissances

Dates

31/01/2023
06/03/2023
12/05/2023
01/07/2023
02/10/2023
01/12/2023

Lieu

Paris St Martin

Prix TTC

320 €

La formatrice

Myriam MARIN-CELIBERT, directrice de production et juriste senior.

CONTENU

- Cette formation est construite sous la forme d'un atelier interactif.
- Tout au long de la formation, chaque stagiaire qui vient avec un projet, peut exposer aux autres ses interrogations, les obstacles qu'il rencontre, ses problématiques.
- La formatrice lève les doutes, répond aux questionnements, propose les bonnes solutions et les expériences de chacun profitent aux autres.

PROGRAMME

Durant les huit heures de la journée, vous passerez en revue les chapitres suivants :

- Quelle structure choisir (SARL, SA, SAS, etc.) pour s'adapter au mieux à ses projets ?
- La rédaction des statuts en fonction du pro-

jet souhaité.

- Adapter le capital de la société à son projet.
- Les enregistrements auprès des différentes caisses sociales, Agessa, Afdas, Urssaf, Audiens, Congés spectacles, CMB.
- L'enregistrement de la société auprès du Greffe et des différents organismes sociaux (les étapes qui précèdent à ne pas oublier, les documents, tout faire sur le web).
- Le mandataire social : salarié, travailleur non salarié, intermittent du spectacle ?
- Le régime de TVA.
- Les aides à la création au niveau régional et national.
- Les financements des projets.
- Le crédit d'impôt.
- Les erreurs classiques à ne pas commettre.
- Les pièges à éviter.
- Un point sur les derniers changements en

matière de législation.

- L'accompagnement à la création d'entreprise est suivi jusqu'à l'aboutissement du projet.
- Après cette journée, la formatrice continue de répondre aux questions qui lui seront posées et orientera en cas de besoin jusqu'à la pleine réussite du projet.



dirprod77@gmail.com



METHODE PEDAGOGIQUE

- Les groupes sont au maximum de 12 personnes pour une meilleure approche pédagogique, les échanges avec la formatrice, pouvoir poser des questions, pouvoir revenir sur des points moins bien compris et la possibilité d'un suivi individuel.
- Passage en revue de tous les cas de figure, types de société, statuts, capital social et comparatif en regard des projets des stagiaires des choix possibles, des choix pérennes, des choix risqués.
- Illustration par la présentation de cas concrets.
- Contrôle continu et test en fin de stage.

En fin de formation vous sont remis :

- une Attestation individuelle de fin de formation
- une Attestation de présence.

HANDICAP

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aménageables pour les personnes en situation de handicap. Pour toute situation demandant un soin particulier, merci de nous contacter au préalable afin de définir ensemble l'organisation à mettre en place.

ACCOMPAGNEMENT

Nous ne vous lâchons pas dans la nature à l'issue de cette journée. Nous vous accompagnons par email jusqu'à la création de votre société.

MATÉRIELS UTILISÉS

- Chaque stagiaire travaille sur son propre ordinateur, la salle de cours étant équipée de prises et de WiFi.
- Lorsque la formation se déroule à distance, elle a lieu sur ZOOM, en "distanciel synchrone", c'est à dire en face-à-face avec votre formateur et non au travers de vidéos à regarder chez vous.
- Pour les sessions à distance, il est demandé aux stagiaires de disposer d'un accès internet rapide, d'un micro-ordinateur avec micro et caméra.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Suivant la méthode de financement, les délais d'accès à la session peuvent varier de 2 jours à quatre semaines (financement personnel, dossier Afdas auteur ou intermittent, dossier Pôle-emploi, etc.).

Si vous mobilisez votre CPF, la Caisse des dépôts demande à ce que, 11 jours ouvrés avant la date de la formation, on ne puisse plus s'inscrire.

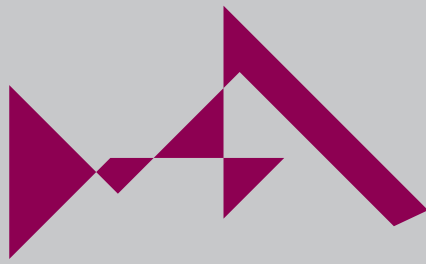
Tenez compte de ces délais dans le montage de votre dossier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle continu (études de cas, mises en situation)
- Durant la dernière heure de formation, vous devrez remplir et remettre au formateur une évaluation à chaud et dans les six mois vous recevrez par email, à nous retourner, une évaluation à froid.

JE M'INSCRIS »





Directeur de production pour le cinéma, les indispensables

→ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Tout comprendre à la gestion de la production d'un film de long métrage et à la mise en place des moyens nécessaires à sa fabrication + comprendre la conception d'un budget + maîtriser les fondamentaux.

Les pré-requis

Avoir une connaissance des bases de la gestion d'une production cinématographique.

Les points forts

- Le savoir indispensable pour la direction de production d'un film de long métrage.
- Les compétences essentielles du métier de directeur de production.

Pour quel public

Producteurs, directeurs de production, assistants de production, administrateurs de production, secrétaires de production, régisseurs généraux, auteurs, réalisateurs, et tout autre professionnel concerné par la gestion de production d'un film de long métrage.

Durée 5 jours - 35 heures

Stagiaires 8 personnes

Catégorie perfectionnement & acquisition des connaissances

Dates

du 20 au 24/02/2023

du 17 au 21/04/2023

du 20 au 24/11/2023

du 19 au 23/12/2023

Lieu

Paris St Martin

Prix TTC

1600 €

La formatrice

Myriam MARIN-CELIBERT, directrice de production et juriste senior.

PROGRAMME

Le rouage indispensable

Le directeur de production assume les responsabilités de la préparation, de la gestion budgétaire et du bon déroulement d'une production, de la phase de pré-production jusqu'à la fin des prises de vues et généralement jusqu'à la livraison du film. Sans lui, budget inadapté, mauvais contrats, équipe désunie, film raté.

Jour 1 : matin

Le directeur de production : le statut, le rôle et les responsabilités du directeur de production, son rôle en développement et en production. L'équipe du directeur de production et son rôle.

Jour 1 : après-midi

La réflexion sur le scénario et les éléments qui amènent au chiffrage (dépouillement, minutage, temps de tournage, plan de travail -un film de long métrage sera analysé-).

Jours 2 et 3 :

La réflexion sur le scénario et les éléments qui amènent au chiffrage (devis : un film de long métrage sera analysé poste par poste afin de souligner l'importance de chacun.). La convention collective du cinéma. Le planning de production.

Jour 4 : Matin

Les différents financements potentiels : CNC, fond de soutien, distributeurs, chaînes, Soficas, régions, Procirep, vendeur à l'étranger, Eurimages, Média, crédit d'impôt national, aide aux Cinémas du monde, les coproduc-

tions étrangères -les accords de coproduction-, etc. et les différents échéanciers.

Jour 4 : après-midi

La pré-production. La préparation du tournage : les négociations et les contrats. Le CHSCT. Les assurances. La garantie de bonne fin. L'agrément des investissements et l'agrément de production.

Le tournage : la gestion humaine et les imprévus.

(page suivante ...)



dirprod77@gmail.com



Jour 5 :

Le suivi de la production durant le tournage : logistique, financier (le plan de trésorerie, l'échéancier de trésorerie et l'escompte des contrats auprès d'un établissement financier, la gestion de la trésorerie), administratif et juridique.

vidéos à regarder chez vous.

- Pour les sessions à distance, il est demandé aux stagiaires de disposer d'un accès internet rapide, d'un micro-ordinateur avec micro et caméra.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Suivant la méthode de financement, les délais d'accès à la session peuvent varier de 2 jours à quatre semaines (financement personnel, dossier Afdas auteur ou intermittent, dossier Pôle-emploi, etc.). Tenez-en compte dans le montage de votre dossier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle continu (études de cas, mises en situation)
- Durant la dernière heure de formation, vous devrez remplir et remettre au formateur une évaluation à chaud et dans les six mois vous recevrez par email, à nous retourner, une évaluation à froid.

METHODE PEDAGOGIQUE

- Les groupes sont au maximum de 12 personnes pour une meilleure approche pédagogique, les échanges avec la formatrice, pouvoir poser des questions, pouvoir revenir sur des points moins bien compris et la possibilité d'un suivi individuel.
- Passage en revue de tous les cas de figure, types de société, statuts, capital social et comparatif en regard des projets des stagiaires des choix possibles, des choix pérennes, des choix risqués.
- Illustration par la présentation de cas concrets.
- Contrôle continu et test en fin de stage.

En fin de formation vous sont remis :

- une Attestation individuelle de fin de formation
- une Attestation de présence.

HANDICAP

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aménageables pour les personnes en situation de handicap. Pour toute situation demandant un soin particulier, merci de nous contacter au préalable afin de définir ensemble l'organisation à mettre en place.

MATÉRIELS UTILISÉS

- Chaque stagiaire travaille sur son propre ordinateur, la salle de cours étant équipée de prises et de WiFi.
- Lorsque la formation se déroule à distance, elle a lieu sur ZOOM, en "distanciel synchrone", c'est à dire en face-à-face avec votre formateur et non au travers de

JE M'INSCRIS »



Directeur de production en fiction télé, les indispensables

→ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Tout comprendre à la gestion de la production d'une fiction et à la mise en place des moyens nécessaires à sa fabrication.

Les pré-requis

Avoir une connaissance des bases de la gestion d'une production audiovisuelle.

Les points forts

- Le savoir indispensable pour la direction de production en fiction télé.
- Les compétences essentielles du métier de directeur de production.

Pour quel public

Producteurs, directeurs de production, assistants de production, chargés de production, coordinateurs de production, auteurs, réalisateurs, et tout autre professionnel concerné par la gestion de production audiovisuelle.

Durée 5 jours - 35 heures

Stagiaires 8 personnes

Catégorie perfectionnement & acquisition des connaissances

Dates

**du 22/05/2023
au 26/05/2023**

**du 13/11/2023
au 17/11/2023**

Lieu

Paris St Martin

Prix TTC

1600 €

La formatrice

Myriam MARIN-CELIBERT, directrice de production et juriste senior.

PROGRAMME

- Le rôle et les responsabilités du directeur de production :
 - Tout au long du développement,
 - Pendant la production,
 - Son équipe.
- La réflexion sur le scénario et les éléments qui amènent au chiffrage :
 - dépouillement,
 - plan de travail,
 - devis (il sera analysé sur la base d'une fiction télé apportée par la formatrice).
- La convention collective de l'audiovisuel.
- La convention collective des artistes-interprètes.
- Le planning de production.
- Les sources de financements :
 - Le diffuseur,
 - Le fond de soutien audiovisuel et le CNC,

- La Procirep,
- Les coproductions,
- Les collectivités territoriales,
- L'ACSE,
- Les aides ministérielles,
- les aides internationales,
- Les Sofica,
- Les préventes,
- Les coproductions internationales,
- Le crédit d'impôt audiovisuel,
- Le vendeur international,
- Les distributeurs vidéo/VAD,
- Les produits de placement,
- Le sponsoring,
- Le financement participatif.
- La pré-production, la préparation du tournage : les négociations et les contrats,
- Les contrats de techniciens et d'artistes-interprètes,
- Le CCHSCT PAV, COMITÉ CENTRAL

- D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE,
- La CARSAT,
- L'inspection du travail,
- Les registres,
- Les délégués de plateau,
- Les assurances,
- L'autorisation préalable et l'autorisation définitive,
- Le tournage : la gestion humaine et les imprévus,
- Le suivi de la production : logistique, financier, administratif et juridique.



dirprod77@gmail.com

METHODE PEDAGOGIQUE

- Les groupes sont au maximum de 12 personnes pour une meilleure approche pédagogique, les échanges avec la formatrice, pouvoir poser des questions, pouvoir revenir sur des points moins bien compris et la possibilité d'un suivi individuel.
- Passage en revue de tous les cas de figure, types de société, statuts, capital social et comparatif en regard des projets des stagiaires des choix possibles, des choix pérennes, des choix risqués.
- Illustration par la présentation de cas concrets.
- Contrôle continu et test en fin de stage.

En fin de formation vous sont remis :

- une Attestation individuelle de fin de formation
- une Attestation de présence.

HANDICAP

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aménageables pour les personnes en situation de handicap. Pour toute situation demandant un soin particulier, merci de nous contacter au préalable afin de définir ensemble l'organisation à mettre en place.

MATÉRIELS UTILISÉS

- Chaque stagiaire travaille sur son propre ordinateur, la salle de cours étant équipée de prises et de WiFi.
- Lorsque la formation se déroule à distance, elle a lieu sur ZOOM, en "distanciel synchrone", c'est à dire en face-à-face avec votre formateur et non au travers de vidéos à regarder chez vous.
- Pour les sessions à distance, il est demandé aux stagiaires de disposer d'un accès internet rapide, d'un micro-ordinateur avec micro et caméra.



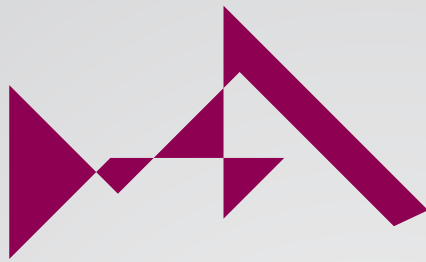
INFORMATIONS PRATIQUES

- Suivant la méthode de financement, les délais d'accès à la session peuvent varier de 2 jours à quatre semaines (financement personnel, dossier Afdas auteur ou intermittent, dossier Pôle-emploi, etc.). Tenez-en compte dans le montage de votre dossier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle continu (études de cas, mises en situation)
- Durant la dernière heure de formation, vous devrez remplir et remettre au formateur une évaluation à chaud et dans les six mois vous recevrez par email, à nous retourner, une évaluation à froid.





Produire un documentaire pour la télévision

→ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Analyser les composantes artistiques et techniques d'un documentaire pour la TV.
- Définir la nature des moyens et le type des procédures de fabrication.
- Etablir le chiffrage du projet et le devis.
- Parvenir en fin de stage à savoir conduire la production d'un programme audiovisuel de documentaire.

Les pré-requis

Avoir une première connaissance de la production audiovisuelle.

Les points forts

- La production d'un documentaire pour la télévision, du développement à la livraison du PAD et des rendus de comptes, en passant par la préparation, le tournage, la gestion budgétaire et le bon déroulement d'une production en rapport très étroit avec la chaîne..

Pour quel public

Producteurs, auteurs, réalisateurs, directeurs de production, assistants de production, coordinateurs de production, chargés de production, chargés du développement souhaitant accompagner des projets documentaires..

Durée 5 jours - 35 heures

Stagiaires 8 personnes

Catégorie perfectionnement & acquisition des connaissances

Dates

du 19 au 24/03/2023
du 12 au 16/06/2023
du 23 au 27/10/2023
du 04 au 08/12/2023

Lieu

Paris Stalingrad

Prix TTC
1600 €

La formatrice

Myriam MARIN-CELIBERT, directrice de production et juriste senior.

PROGRAMME

JOUR 1

- Le producteur. Le directeur de production.
- Les rapports entre le producteur et le scénariste.
- Le relationnel avec la chaîne qui entre dans le projet et les discussions avec elle.
- Les différentes étapes administratives, juridiques, financières et logistiques avec la chaîne, dès son accord sur le projet, jusqu'aux rendus de comptes.
- Les contacts avec l'éditorial et avec l'administration de production de la chaîne.

JOUR 2

- L'évaluation d'un documentaire TV en fonc-

tion du séquençier, des intentions de réalisation et de la chaîne entrant dans le projet.

- La convention collective de l'audiovisuel.
- L'établissement du devis.
- Etude de cas.

JOUR 3

- La politique éditoriale des chaînes de télévision.
- La stratégie de production et la recherche de financements (les diffuseurs (préachats et coproductions).
- la PROCIREP-ANGOA-AGICOA.
- Les aides régionales.
- Les aides ministérielles.
- Les aides internationales.
- Les préventes.

- Les coproductions internationales.
- Le Crédit d'impôt.
- Les aides européennes (CREATIVE EUROPE, etc.)

JOUR 4

- Les contrats pour un documentaire TV : option, cession de droits d'auteur et auteur-réalisateur, contrat de coproduction déléguée, contrat de pré-achat de droits de diffusion, mandat de ventes, contrat de coproduction international, etc.

(page suivante ...)



dirprod77@gmail.com



- Le tournage et la post-production.
- Les RNPP et la répartition en fonction des couloirs de récupération, des territoires, etc.

JOUR 5

- Les assurances.
- Le FSA – L'autorisation préalable et l'autorisation définitive (le sélectif et l'automatique).
- L'escompte des contrats auprès d'un établissement financier
- Exercice pratique : Les participants budgétisent un documentaire à partir d'un cas réel.
- Chiffage des 9 postes du devis.

METHODE PEDAGOGIQUE

- Les groupes sont au maximum de 12 personnes pour une meilleure approche pédagogique, les échanges avec la formatrice, pouvoir poser des questions, pouvoir revenir sur des points moins bien compris et la possibilité d'un suivi individuel.
- Passage en revue de tous les cas de figure, types de société, statuts, capital social et comparatif en regard des projets des stagiaires des choix possibles, des choix pérennes, des choix risqués.
- Illustration par la présentation de cas concrets.
- Contrôle continu et test en fin de stage.

En fin de formation vous sont remis :

- une Attestation individuelle de fin de formation
- une Attestation de présence.

HANDICAP

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aménageables pour les personnes en situation de handicap. Pour toute situation demandant un soin particulier, merci de nous contacter au préalable afin de définir ensemble l'organisation à mettre en place.

MATÉRIELS UTILISÉS

- Chaque stagiaire travaille sur son propre ordinateur, la salle de cours étant équipée de prises et de WiFi.
- Lorsque la formation se déroule à distance, elle a lieu sur ZOOM, en "distanciel synchrone", c'est à dire en face-à-face avec votre formateur et non au travers de vidéos à regarder chez vous.
- Pour les sessions à distance, il est demandé aux stagiaires de disposer d'un accès internet rapide, d'un micro-ordinateur avec micro et caméra.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Suivant la méthode de financement, les délais d'accès à la session peuvent varier de 2 jours à quatre semaines (financement personnel, dossier Afdas auteur ou intermittent, dossier Pôle-emploi, etc.). Tenez-en compte dans le montage de votre dossier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle continu (études de cas, mises en situation)
- Durant la dernière heure de formation, vous devrez remplir et remettre au formateur une évaluation à chaud et dans les six mois vous recevrez par email, à nous retourner, une évaluation à froid.

JE M'INSCRIS »



Produire un film de com, les indispensables

→ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Devenir un interlocuteur constructif sur la réalisation d'une vidéo Tv ou Internet face à une agence ou un client.
- Associer les objectifs budgétaires et créatifs.
- Savoir trouver et gérer les meilleurs talents pour délivrer la commande.
- Engager le budget du client, en maîtrisant les risques de production.
- En une phrase : acquérir la stature d'un producteur pub sûr et créatif.

Les pré-requis

Avoir une première connaissance de la production audiovisuelle.

Les points forts

- Intervenir avec pertinence dans la chaîne de valeur annonceur-agences-production-diffuseurs.
- Cours ajusté en fonction des expériences des participants.
- Cours illustré d'exemples et de documents.
- Un document de cours détaillé est remis au participant.

Pour quel public

- Producteurs, directeurs de production, assistants de production, chargés de production souhaitant élargir leur pratique au film de communication.
- Créatifs.
- Et tout autre professionnel concerné par la gestion de production d'un film de communication

Durée 4 jours - 28 heures

Stagiaires 12 personnes

Catégorie perfectionnement & acquisition des connaissances

Dates

7, 8, 9, 10 mars 2023
5, 6, 7, 8 juin 2023
6, 7, 8, 9 novembre 2023

Lieu

Paris Stalingrad

Prix TTC

1280 €

Le formateur

Patrick PUZENAT, directeur de production senior.

CONTENU

Le film de com', lui aussi, a son langage. Il n'est ni une production simplifiée, ni une redite des productions audiovisuelles ou cinématographiques.

Ses codes propres, ses itinéraires à respecter, ses pièges, voilà tout ce que vous proposez de découvrir ces trois jours de stage, dont la formatrice, qui pratique depuis plus de vingt ans, est en quelque sorte le capitaine de bateau idéal, pour qui doit aller à la pêche au gros, dans le monde sauvage de la com'.

PROGRAMME

Jour 1 - L' écosystème, une trilogie immuable ou en pleine mutation ?

- L'annonceur.
 - Son rôle,
 - Ses objectifs,
 - Le cost control
- Les agences.
 - Leur rôle,
 - Leurs objectifs,
 - La TV production.
- Les sociétés de production.
 - Leurs spécificités,
 - Leurs objectifs,
 - Le producteur exécutif,
 - Le directeur de production,

- Production service à l'étranger,
- La Post production,
- Les sociétés de production son.

- Les agences médias / Les diffuseurs.
 - Leurs rôles.

- Conclusion: vers une hybridation de la chaîne de valeur

(page suivante ...)



dirprod77@gmail.com



Jour 2 - Produire une campagne de publicité.

- Répondre à la demande, significations ?
- Le média impacte la création.
- Le choix du réalisateur.
- Sur le fond.
- Dans sa forme.
- Dans sa technique.
- Un bon brief, l'objectifs
- Le réponse des producteur / Réalisateurs.
- Pourquoi une compétition ?
- Le cahier des charges.
- Le dossier présenté au client.

Case study : Sur la base d'un story board, écrire un brief qui sera soumis pour l'appel d'offre.

Jour 3 - Produire une campagne de Publicité, suite.

- Le devis (étude, compréhension)
- La note de production
- Les coûts annexes
- La bande son.
- Les assurances.
- Les voyages agence/Client.
- Transport et/ou fabrication de produits.
- les frais agence de conception et la marge agence sur les frais techniques.
- Les droits de la propriété intellectuelle.
- Les droits musique.
- les droits des artistes interprètes et autres ayants-droits.
- Les droits producteurs.
- Tout autre coût induit par la diffusion du film.
- Conclusion (Une trilogie bien rodée dans une chaîne de valeurs qui se transforme de jour en jour.)

Jour 4 - Etude de cas.

- Sur la base du brief (Annoncesur / Agence) proposé lors du case study (jour 2)
- Chercher et Proposer un réalisateur ;
- Ecrire une note d'intention de réalisation ;
- Ecrire une note de production ;
- Elaborer un devis ;
- Le présenter à l'annonceur et à l'agence.
- Jeux de rôle établi en fonction des participants.
- Debrief.

METHODE PEDAGOGIQUE

- Les groupes sont au maximum de 12 personnes pour une meilleure approche pédagogique, les échanges avec la formatrice, pouvoir poser des questions, pouvoir revenir sur des points moins bien compris et la possibilité d'un suivi individuel.
- Passage en revue de tous les cas de figure, types de société, statuts, capital social et comparatif en regard des projets des stagiaires des choix possibles, des choix pérennes, des choix risqués.
- Illustration par la présentation de cas concrets.
- Contrôle continu et test en fin de stage.

En fin de formation vous sont remis :

- une Attestation individuelle de fin de formation
- une Attestation de présence.

HANDICAP

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aménageables pour les personnes en situation de handicap. Pour toute situation demandant un soin particulier, merci de nous contacter au préalable afin de définir ensemble l'organisation à mettre en place.

MATÉRIELS UTILISÉS

- Chaque stagiaire travaille sur son propre ordinateur, la salle de cours étant équipée de prises et de WiFi.
- Lorsque la formation se déroule à distance, elle a lieu sur ZOOM, en "distanciel synchrone", c'est à dire en face-à-face avec votre formateur et non au travers de vidéos à regarder chez vous.
- Pour les sessions à distance, il est demandé aux stagiaires de disposer d'un accès internet rapide, d'un micro-ordinateur avec micro et caméra.

INFORMATIONS PRATIQUES

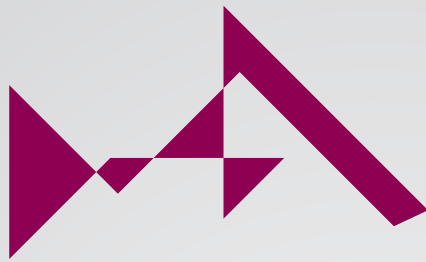
- Suivant la méthode de financement, les délais d'accès à la session peuvent varier de 2 jours à quatre semaines (financement personnel, dossier Afdas auteur ou intermittent, dossier Pôle-emploi, etc.). Tenez-en compte dans le montage de votre dossier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle continu (études de cas, mises en situation)
- Durant la dernière heure de formation, vous devrez remplir et remettre au formateur une évaluation à chaud et dans les six mois vous recevrez par email, à nous retourner, une évaluation à froid.

JE M'INSCRIS »





Produire une émission de flux pour la télévision

→ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Découvrir et comprendre la mise en place et la gestion en production des émissions de flux en télévision.

Les pré-requis

Avoir une première connaissance de la production audiovisuelle.

Les points forts

- Les bases indispensables pour comprendre les programmes de flux en télévision avec un des plus grands producteurs français du genre.
- Possibilité de présenter un projet d'émission de flux pour avoir un retour du formateur.

Pour quel public

Producteurs, directeurs de production, chargés de production, assistants de production, coordinateurs de production et de tout autre professionnel souhaitant découvrir les programmes de flux.

Durée 5 jours - 35 heures

Stagiaires 12 personnes

Catégorie perfectionnement & acquisition des connaissances

Dates
sur demande

Lieu
Paris Stalingrad

Prix TTC
2500 €

Le formateur

Philippe STOLTZ, producteur historique, spécialiste français du genre.

CONTENU

« Touche pas à mon poste », « C'est que de la télé », « Il en pense quoi Camille ? », « L'oeuf ou la Poule », « La Grande Rassrah », « Derrière le poste », « Le Grand match », « Quand le direct part en live », « Secret Story saison 2 à 7 », « Star Academy », « La Ferme des célébrités », « Patron Incognito », « L'amour est aveugle », « L'île de la tentation », « Un Diner presque parfait », « Pékin Express », « Bachelor », « Bachelor USA »...

Depuis 1994, producteur spécialisé dans la production d'émissions de télévision de flux, Philippe Stoltz a exercé les plus hautes responsabilités à M6, W9, ENDEMOL, H2O Pro-

ductions, ayant produit des émissions pour TF1, M6, NRJ12, CANAL+, C8, W9, il est également journaliste, enseignant et conférencier. Ces cinq journées vous permettront de faire le voyage dans les émissions de flux avec LE grand spécialiste français du genre.

Une croisière ouverte à tout professionnel désireux de savoir comment se maîtrise la production d'un programme de flux. Du grand art.

* Pour découvrir et comprendre le marché audiovisuel d'aujourd'hui des chaînes de télévision et des maisons de production.

* Pour apprendre concrètement la mise en

place d'une émission de flux, de sa conception à sa réalisation, de son organisation en passant par toutes les étapes de production.

(Programme, page suivante ...)



dirprod77@gmail.com



PROGRAMME

* JOUR 1

Présentation
Équipements & offres audiovisuelles en France
Comportements & usages
Un peu d'histoire de la TV (Les émissions de flux)
C'est quoi un programme de flux et de stock?
Panorama des groupes de télévision françaises
Lignes éditoriales des chaînes de télévision
Les groupes de production de flux

* JOUR 2

Grille des programmes et programmation
Coûts des programmes TV de Flux
Les formats
Adaptation des formats
La production d'un programme
Étapes avant la production d'une émission
Les différents métiers d'une émission de plateau et d'une émission en extérieur

* JOUR 3

Les étapes clefs d'une production
To do list social
Fournisseurs / Prestataires • To do list technique
Point assurance
Les documents de tournage et du juridique
Planning / Jalonnement
Feuille de service
Travail sur dossier
évaluation

* JOUR 4

Conducteur
Post-production
Archives
Musique
Habillage
Relevé des droits
Organiser un plateau
Construction d'une approche budgétaire/dévis d'une émission plateau
L'après production & diffusion

* JOUR 5

Présentation par les stagiaires de leur dossier de présentation/format d'une émission de flux pour évaluation
Présentation et évaluation (suite)
Bilan de la formation
Références bibliographiques
- Son rôle,
- Ses objectifs,
- Le cost control
• Les agences.
- Leur rôle,
- Leurs objectifs,
- La TV production.
• Les sociétés de production.
- Leurs spécificités,
- Leurs objectifs,
- Le producteur exécutif,
Jeux de rôle établi en fonction des participants.

• Debrief.

METHODE PEDAGOGIQUE

- Les groupes sont au maximum de 12 personnes pour une meilleure approche pédagogique, les échanges avec le formateur, pouvoir poser des questions, pouvoir revenir sur des points moins bien compris et la possibilité d'un suivi individuel.
- Alternance de cours théoriques et d'illustration par des cas pratiques d'émissions de flux produit par le formateur.
- Des temps sont réservés pour une application concrète et constante des acquis.

En fin de formation vous sont remis :

- une Attestation individuelle de fin de formation
- une Attestation de présence.

HANDICAP

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aménageables pour les personnes en situation de handicap. Pour toute situation demandant un soin particulier, merci de nous contacter au préalable afin de définir ensemble l'organisation à mettre en place.

MATÉRIELS UTILISÉS

- Chaque stagiaire travaille sur son propre ordinateur, la salle de cours étant équipée de prises et de WiFi.
- Lorsque la formation se déroule à distance, elle a lieu sur ZOOM, en "distanciel synchrone", c'est à dire en face-à-face avec votre formateur et non au travers de vidéos à regarder chez vous.
- Pour les sessions à distance, il est demandé aux stagiaires de disposer d'un accès internet rapide, d'un micro-ordinateur avec micro et caméra.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Suivant la méthode de financement, les délais d'accès à la session peuvent varier de 2 jours à quatre semaines (financement personnel, dossier Afdas auteur ou intermittent, dossier Pôle-emploi, etc.). Tenez-en compte dans le montage de votre dossier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle continu (études de cas, mises en situation)
- Durant la dernière heure de formation, vous devrez remplir et remettre au formateur une évaluation à chaud et dans les six mois vous recevrez par email, à nous retourner, une évaluation à froid.

JE M'INSCRIS »



01 70 70 02 38



L'établissement du devis de production d'un film de long métrage

→ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Comprendre en quoi la maîtrise du devis de production est indispensable pour que la production soit sur des rails et que toutes les étapes puissent s'enchaîner jusqu'à la bonne fin du film.
- Maîtriser l'élaboration du budget et la mise en place du pilotage de la ventilation par période et par poste des dépenses afférentes à la production.

Les pré-requis

- Avoir une pratique professionnelle de l'organisation et de la gestion d'une production..

Les points forts

- Une formation de 15 journées, axée sur le devis d'un film récent de long métrage.
- La compétence centrale du métier de Directeur de production de cinéma.

Pour quel public

- Directeurs de production, producteurs, administrateurs de production, chargés de production, assistants de production, coordinateurs de production, régisseurs généraux, auteurs, réalisateurs, assistants réalisateurs.

Durée 15 jours - 105 heures

Stagiaires 8 personnes

Catégorie perfectionnement & acquisition des connaissances

Dates
du 3 au 21 juillet 2023

Lieu
Paris Stalingrad

Prix TTC
4800 €

La formatrice

Myriam MARIN-CELIBERT, directrice de production et juriste senior.

CONTENU

L'établissement du devis de production est la pièce financière maîtresse qui va permettre le démarrage de la production.

Il détermine combien d'argent sera dépensé pour chaque phase de réalisation d'un film: développement, pré-production, production, post-production.

Sa maîtrise est indispensable pour que la production soit sur des rails et que toutes les étapes, puissent se succéder jusqu'à la bonne fin du film.

Les coûts à estimer sont nombreux et de toutes sortes. Ils doivent être calculés au plus juste, car le budget du film en dépend et ob-

tenir une rallonge peut quelques fois s'avérer très difficile.

Un devis de production peut faire plusieurs dizaines de pages !

C'est au directeur de production, en collaboration avec le producteur, d'établir le devis et de gérer les dépenses effectuées lors du tournage et de sa préparation. Son rôle est aussi, tout au long du tournage, de veiller au respect de ce budget..

ATTENTION !

Cette formation, en plus du devis, va vous apprendre à faire un dépouillement, première étape indispensable à la réussite de l'ensemble.

Qu'est-ce qu'un dépouillement ?

A partir du scénario de tournage, on extrait, pour chaque séquence, toutes les indications répertoriées (rôles, costumes, décors, effets spéciaux, accessoires etc.), puis on calcule le temps de la séquence et le temps de tournage approprié.

Sans ce travail d'indexation scrupuleux et structuré, tout l'édifice s'effondre.

(Regardez à deux fois les formations sur le devis qui ne vous enseignent pas le dépouillement)



dirprod77@gmail.com



PROGRAMME

Semaine 1 : le DEPOUILLEMENT.

Semaine 2 : suite du dépouillement, puis le PLAN DE TRAVAIL.

Semaine 3 : le CHIFFRAGE.

L'ensemble structuré en 9 postes :

- 1/ Les droits artistiques;
- 2/ Le personnel;
- 3/ L'interprétation;
- 4/ Les charges sociales;
- 5/ Les décors et les costumes;
- 6/ Les transports, régie, défraiements;
- 7/ Les moyens techniques;
- 8/ La post production;
- 9/ Les assurances et divers (frais de publicité et frais financiers);

avec en plus :

- Les frais généraux;
- Les imprévus;
- Des travaux pratiques sont organisés tout au long de la session sur le cas concret d'un authentique film de long métrage, français, sorti en salles.

METHODE PEDAGOGIQUE

- Les groupes sont au maximum de 12 personnes pour une meilleure approche pédagogique, les échanges avec le formateur, pouvoir poser des questions, pouvoir revenir sur des points moins bien compris et la possibilité d'un suivi individuel.
- Alternance de cours théoriques et d'illustration par des cas pratiques d'émissions de flux produit par le formateur.
- Des temps sont réservés pour une application concrète et constante des acquis.

En fin de formation vous sont remis :

- une Attestation individuelle de fin de formation
- une Attestation de présence.

HANDICAP

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aménageables pour les personnes en situation de handicap. Pour toute situation demandant un soin particulier, merci de nous contacter au préalable afin de définir ensemble l'organisation à mettre en place.

MATÉRIELS UTILISÉS

- Chaque stagiaire travaille sur son propre ordinateur, la salle de cours étant équipée de prises et de WiFi.
- Lorsque la formation se déroule à distance, elle a lieu sur ZOOM, en "distanciel synchrone", c'est à dire en face-à-face avec votre formateur et non au travers de vidéos à regarder chez vous.
- Pour les sessions à distance, il est demandé aux stagiaires de disposer d'un accès internet rapide, d'un micro-ordinateur avec micro et caméra.

INFORMATIONS PRATIQUES

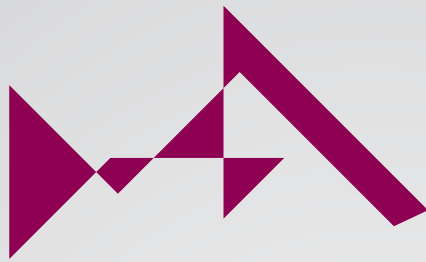
- Suivant la méthode de financement, les délais d'accès à la session peuvent varier de 2 jours à quatre semaines (financement personnel, dossier Afdas auteur ou intermittent, dossier Pôle-emploi, etc.). Tenez-en compte dans le montage de votre dossier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle continu (études de cas, mises en situation)
- Durant la dernière heure de formation, vous devrez remplir et remettre au formateur une évaluation à chaud et dans les six mois vous recevrez par email, à nous retourner, une évaluation à froid.

JE M'INSCRIS »





Direction de production, un stage à la carte.

→ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Acquérir une plus grande maîtrise de son outil professionnel au niveau de la production.

Les pré-requis

- Avoir le besoin ponctuel de parfaire ses connaissances et d'enrichir sa pratique professionnelles.

Les points forts

- Aucun formatage,
- Des cours adaptés et personnalisés,
- Une formation chaque fois destinée à un professionnel particulier et répondant étroitement à ses besoins.

Pour quel public

Toute personne travaillant dans les milieux du cinéma, de la télévision et théâtre : directeurs de production, administrateurs de production, secrétaires de producteur, régisseurs généraux, producteurs, scénaristes, réalisateurs, créateur d'entreprise en activité ou en instance de création, et plus généralement les techniciens et les intermittents du spectacle.

Durée suivant devis

Stagiaires suivant cahier des charges

Catégorie perfectionnement & acquisition des connaissances

Dates

suivant devis

Lieu

Paris Stalingrad

Prix TTC

suivant devis

Le formateur

Pour chaque spécialité, le formateur référent au sein de notre équipe.

DEROULEMENT

• Audit des besoins.

Dans un échange, nous faisons le point sur vos besoins, le ou les participants, leurs profils, rôle, expérience professionnelle, vos contraintes et vos souhaits.

• Etude du cahier des charges.

Nous établissons un programme pédagogique, niveau, budget, planning.

• Elaboration d'un programme personnalisé.

Le contenu de la formation est établi et nous créons les supports de cours.

• Suivi et accompagnement.

En cours de formation nous restons toujours à votre écoute pour d'autres développe-

ments. Sans engagement, n'hésitez pas à nous consulter.

DOMAINES

• Pour :

- La fiction télé
- Le cinéma
- Le documentaire
- La publicité
- Les émissions de flux

Faire le point sur le droit d'auteur, l'élaboration, l'analyse, la rédaction des contrats, la paie, les tournages, la direction de production, etc.

PROGRAMME A LA DEMANDE

EXEMPLE DE THEMATIQUES :

- Les enjeux du cinéma et de l'audiovisuel
- les dispositions législatives et réglementaires : organisation et pouvoirs,
- les dispositions législatives et réglementaires : aides et soutiens, décisions européennes,

(page suivante ...)



dirprod77@gmail.com



- le distributeur et l'exploitation des films en salles,
- L'exploitation des films d'art et d'essai.
- Les financements du cinéma

- les services et les aides du CNC,
- le fonds de soutien,
- les financements internationaux,
- les politiques de coproduction et de préachats des principaux diffuseurs,
- les SOFICA,
- les mécanismes de soutien européens,
- les chaînes de télévision,
- les financements complémentaires,
- les Cinémas du Monde (ex. Fonds Sud cinéma).
- Les financements de l'audiovisuel

- les services et les aides du CNC,
- le fonds de soutien,
- les financements internationaux,
- les politiques de coproduction et de préachats des principaux diffuseurs,
- les SOFICA,
- les mécanismes de soutien européens,
- les chaînes de télévision,
- les financements complémentaire.
- Du scénario au film terminé

- Les éléments du scénario,
- Le minutage, le découpage technique,
- Le dépouillement,
- Le plan de travail,
- Le devis,
- Les contraintes de la production,
- L'organisation de la préparation et sa finalité,
- La mise en place du projet,
- Destination du produit et ses contraintes,
- Mode de réalisation,
- La méthodologie et la mise en œuvre des techniques et choix des techniciens de collaboration,
- Les arbitrages,
- Contrôler et mettre en œuvre,
- La gestion humaine du plateau,
- Les arbitrages du plan de travail et du devis,
- Le tournage et les finitions,
- La distribution du film et la sortie en salle,
- La chronologie des médias (sortie en salles, vidéo, télédiffusion).
- Etude et analyse du devis d'un film (votre propre projet) : plan comptable du cinéma

- Etude et analyse du devis à partir d'une bible de série ou d'un documentaire de création (votre propre projet) : plan comptable du cinéma

- Cinéma : Agrément / Visa / RPCA
- Montage du dossier d'agrément des investissements et agrément de production (long métrage cinéma),
- Les autres montages de dossiers de financement,
- Obtention du visa d'exploitation,
- Le RPCA.

Audiovisuel

- Le montage du dossier d'autorisation préalable et d'autorisation définitive (fiction, documentaire télé),
- Les autres montages de dossiers de financement.

L'aspect juridique

- la cession des droits de l'auteur au producteur,
- la rédaction des contrats d'auteur,
- le contrat d'artiste-interprète : droits voisins du droit d'auteur et le contrat d'engagement,
- le contrat de droits musicaux et leur gestion (musique originale / musique préexistante),
- le droit à l'image,
- le contrat d'assurance et la garantie de bonne fin : le rôle de assureur,
- le contrat des techniciens,
- le contrat d'achat de droits de télédiffusion,
- le contrat de coproduction / coproduction financière ou technique et artistique / coproduction étrangère (les accords de coproductions),
- le contrat vidéographique,
- le contrat de prestations de services,
- le contrat de production exécutive,
- le contrat de distribution en salles,
- le mandat de ventes à l'étranger.

L'aspect financier

- la gestion des salaires,
- l'échéancier de trésorerie,
- l'escompte des contrats,
- l'étude des différents postes du devis.
- Les chefs de poste, leurs équipes et leurs responsabilité

- La notion du producteur délégué, du producteur associé, du producteur exécutif

QUELLES MODALITES ?

- A partir d'1 journée de formation sur un point particulier et sans limite de durée pour répondre à l'ensemble de vos besoins.

METHODE PEDAGOGIQUE

- Les formateurs sont des professionnels en activité qui vous apporteront leur vécu, et vous donneront cette formation à l'aune de leurs expériences.
 - Le travail sur des documents issus de vraies productions sert de base à l'apprentissage et constitue à la fois les travaux dirigés qui permettent de s'approprier les outils et les méthodes de la direction de production.
 - Durant tout le parcours de formation sont réservés des temps pour une application concrète et constante des acquis.
- En fin de formation vous sont remis :
- une Attestation individuelle de fin de formation
 - une Attestation de présence.

HANDICAP

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aménageables pour les personnes en situation de handicap. Pour toute situation demandant un soin particulier, merci de nous contacter au préalable afin de définir ensemble l'organisation à mettre en place.

MATÉRIELS UTILISÉS

- Chaque stagiaire travaille sur son propre ordinateur, la salle de cours étant équipée de prises et de WiFi.
- Lorsque la formation se déroule à distance, elle a lieu sur ZOOM, en "distanciel synchrone", c'est à dire en face-à-face avec

vosre formateur et non au travers de vidéos à regarder chez vous.

- Pour les sessions à distance, il est demandé aux stagiaires de disposer d'un accès internet rapide, d'un micro-ordinateur avec micro et caméra.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Suivant la méthode de financement, les délais d'accès à la session peuvent varier de 2 jours à quatre semaines (financement personnel, dossier Afdas auteur ou intermittent, dossier Pôle-emploi, etc.). Tenez-en compte dans le montage de votre dossier.

MODALITÉS D'EVALUATION

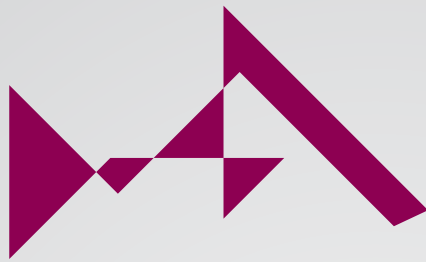
- Contrôle continu (études de cas, mises en situation)
- Durant la dernière heure de formation, vous devrez remplir et remettre au formateur une évaluation à chaud et dans les six mois vous recevrez par email, à nous retourner, une évaluation à froid.

JE M'INSCRIS »



01 70 70 02 38





Comment développer et vendre un projet de série ?

→ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Acquérir des outils pour présenter, valoriser et défendre son projet de série : du pitch à la bible.

Les pré-requis

- Intérêt pour la création et le développement de série.

Les points forts

- Une formation dispensée par une scénariste expérimentée.
- Une vision d'ensemble de la série, de l'idée de départ à la vente au diffuseur.

Pour quel public

- Auteurs et producteurs, porteurs de projets de série ou toute personne curieuse de saisir les différents aspects de l'écriture sérielle audiovisuelle et d'en comprendre les enjeux et le marché.

Durée 3 ou 4 jours, 21/28 heures en 1 ou 2 sessions

Stagiaires 10 personnes

Catégorie perfectionnement & acquisition des connaissances

Dates

14, 15, 16 mars et 22 juin 2023

27, 28, 29 septembre et 16 décembre 2023

Lieu

Paris Stalingrad

Prix TTC

3 jours : 1260€

4 jours : 1680€

La formatrice

Sarah TISSANDIER, scénariste expérimentée.

CONTENU

Vous avez une idée de série ?

Vous voulez l'écrire ou la faire écrire ?

Quelles questions devez-vous vous poser pour développer ce projet et par où commencer ?

Est-ce une idée originale ? tendance ?

Est-ce bien une idée de série et pas de film ou de téléfilm ? et si oui, à quel type de série se rattache-t-elle ?

En 4 jours, au travers d'exemples, d'échanges, de retours d'expérience et de travaux pratiques sur votre projet, nous répondrons à ces questions et vous saurez quel cadre correspond à votre projet et à qui le faire lire.

Venez avec votre projet, on s'occupe du reste !

En fonction des besoins de chacun, la formation se déroule en trois ou quatre jours, c'est à dire une ou deux parties.

Si vous êtes un producteur ou un auteur sans projet écrit, vous pouvez ne participer qu'à la première partie de trois journées consécutives.

La quatrième journée, l'atelier, état réservé à ceux des stagiaires qui auront un projet de série, déjà en écriture, partiel ou achevé.

Ainsi, le déroulement est le suivant :

Tout d'abord, **trois jours consécutifs**, durant lesquels, en plus du programme, la formatrice vous fera un premier retour sur votre projet, vous donnant des pistes de travail, des axes

de réécriture, pour vous permettre d'engager une refonte ou bien un amendement de votre version en cours.

Ensuite, vous aurez un trimestre pour digérer l'ensemble des informations et revenir pour la **quatrième journée** travailler avec la formatrice sur votre projet remanié.



dirprod77@gmail.com



PROGRAMME

Jour 1 : LE MARCHÉ, LE PUBLIC, LA DIFFUSION DES SÉRIES.

A qui s'adressent les séries ? Pourquoi regarde-t-on de la série ? Pourquoi produit-on de la série ?

– La révolution des plateformes : qu'est-ce que ça change dans le monde et en France ?

Pourquoi parle-t-on de « momentum » ?
La délinéarisation qu'est-ce que ça change ?
Netflix, Amazon, Disney+ etc est-ce bien pour nous ?

De quoi parlent les séries télévisées françaises actuelles ?
Genres, sujets, héros, adaptations, formats, public... ?

– En France, qui fait quoi ? et dans quel ordre ?

Les acteurs du marché et leurs fonctions, les étapes de développement d'une série : de l'idée d'une série à la mise en production d'une série.

Les interlocuteurs et leurs métiers :

Chargés de programmes,
Producteurs,
Chargés de développement,
Lecteurs,
Directeurs de collection,
Directeurs littéraires,
Agents,
Réalisateurs,
Scénaristes,
Auteurs,
Showrunners.

DEVELOPPER UN PROJET DE SERIE

– La série, un objet filmique particulier

Qu'est-ce qui caractérise la série ?
Typologie des formes de séries : séries feuilletonnantes, séries bouclées, séries semi-bouclées, mini-séries, anthologies.

Typologie des narrations sérielles à partir des conflits : character driven, arena driven, catalog driven / theme driven, plot driven / action driven

Typologie des genres : les genres purs et les genres hybrides

Polar,
Thriller,
Horreur,
Comédie,
Comédie romantique,
Comédie de remariage,
Bromance,
Dramédie,
Procédural,
Drame,
Mélodrame,
Soap,
Fantastique,
Anticipation,
Dystopies,
Présumé fantastique,
Etc.

Jour 2 : LES CINQ DIMENSIONS DE LA SERIE.

À travers de nombreux extraits de série (The Crown, Marvellous Mrs Maisel, Love, Tchernobyl, Docteur House, Downton Abbey, etc.) nous étudierons :

- Le sujet, le thème et la question dramatique dans une série
- Les personnages (quelle différence avec les personnages d'un long métrage ?)
- La structure narrative / formule/ concept (ou high concept)
- L'arène
- L'intrigue

Jour 3 : TRAVAUX PRATIQUES.

Étude de cas UNORTHODOX (4 épisodes) : Une série allemande sur Netflix.

– En quoi la série Unorthodox répond-elle au cahier des charges de la plateforme Netflix ?

– Les 5 dimensions de la série (Thème, personnages, concept, arène, intrigue), le genre ?
– Identifier et comprendre la structure dramatique d'une saison.

Comment fonctionnent les ateliers d'écriture en France, les writing rooms aux US. Le poste de Showrunner existe-t-il ?

Boîte à outils :

- À qui vendre sa série ?
- À quel moment ?
- Contrats, conseils et tips.

- Que faire lire ?
- Dans quel ordre et à qui ?

– Le document de présentation, la bible, la pré-bible, la bible d'écriture, synopsis, arches narratives, pilote dialogué...

– Les aides, festivals et concours divers.

Jour 4 : LE TRAVAIL D'ATELIER.

Une semaine avant l'atelier, les stagiaires rendront une pré-bible à la formatrice (un document de 5 à 15 pages maximum) reprenant les éléments essentiels de leur projet de série, après les trois mois passés à la refonte de leur projet suite à la première partie de la formation.

Cette journée sera consacrée à un retour de la formatrice sur chaque projet.

Elle en analysera les points forts et proposera des directions pour les points d'amélioration.

Nous en affinerons le pitch et la stratégie de vente.

METHODE PEDAGOGIQUE

• Les formateurs sont des professionnels en activité qui vous apporteront leur vécu, et vous donneront cette formation à l'aune de leurs expériences.

- Le travail sur des documents issus de vraies productions sert de base à l'apprentissage et constitue à la fois les travaux dirigés qui permettent de s'approprier les outils et les méthodes de la direction de production.
- Durant tout le parcours de formation sont réservés des temps pour une application concrète et constante des acquis.

En fin de formation vous sont remis :

- une Attestation individuelle de fin de formation
- une Attestation de présence.

HANDICAP

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aménageables pour les personnes en situation de handicap. Pour toute situation demandant un soin particulier, merci de nous contacter au préalable afin de définir ensemble l'organisation à mettre en place.

MATÉRIELS UTILISÉS

- Chaque stagiaire travaille sur son propre ordinateur, la salle de cours étant équipée de prises et de WiFi.
- Lorsque la formation se déroule à distance, elle a lieu sur ZOOM, en "distanciel synchrone", c'est à dire en face-à-face avec votre formateur et non au travers de vidéos à regarder chez vous.
- Pour les sessions à distance, il est demandé aux stagiaires de disposer d'un accès internet rapide, d'un micro-ordinateur avec micro et caméra.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Suivant la méthode de financement, les délais d'accès à la session peuvent varier de 2 jours à quatre semaines (financement personnel, dossier Afdas auteur ou intermittent, dossier Pôle-emploi, etc.). Tenez-en compte dans le montage de votre dossier.

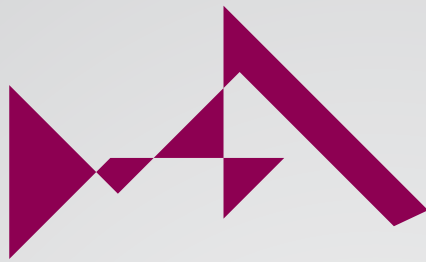
MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle continu (études de cas, mises en situation)
- Durant la dernière heure de formation, vous devrez remplir et remettre au formateur une évaluation à chaud et dans les six mois vous recevrez par email, à nous retourner, une évaluation à froid.

JE M'INSCRIS »



01 70 70 02 38



La comédie dans tous ses états

→ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

• Acquérir des outils pour présenter, valoriser et défendre son projet de série auprès des producteurs : du pitch à la bible.

Les pré-requis

• Intérêt pour la création et le développement de série.

Les points forts

• Une formation dispensée par une scénariste expérimentée.
• Une vision d'ensemble de la série, de l'idée de départ à la vente au diffuseur.

Pour quel public

• Auteurs et producteurs, porteurs de projets de série ou toute personne curieuse de saisir les différents aspects de l'écriture sérielle audiovisuelle et d'en comprendre les enjeux et le marché.

Durée 3 jours, 21 heures

Stagiaires 10 personnes

Catégorie perfectionnement & acquisition des connaissances

Dates

19, 20, 21 juin 2023

18, 19, 20 décembre 2023

Lieu

Paris Stalingrad

Prix TTC

960 €

La formatrice

Sarah TISSANDIER, scénariste expérimentée.

CONTENU

Vous voulez développer un projet de comédie?

Quelles questions devez-vous vous poser pour développer ce projet et par où commencer ?

En 3 jours, à travers des exemples, des échanges, des retours d'expérience et des exercices pratiques nous essaierons de vous donner tous les outils pour améliorer et vendre votre projet de comédie (en série, unitaire ou long métrage).

PROGRAMME

- La place de la comédie sur nos écrans : Etat des lieux.
- La diffusion des programmes de comédie et leurs audiences aujourd'hui dans le monde et en France, tour d'horizon. Cinémas, chaînes hertziennes, plateformes, réseaux sociaux, scène.
- Pourquoi écrire/produire/diffuser de la comédie ?

- Les ressorts de la comédie : Ton, structure, intrigue, personnage(s), format(s).
- D'où vient le rire ? L'humour évolue-t-il ?
- Comédie ou humour ?

• L'humour et la vérité, l'humour et la réalité, l'humour et la culture, l'humour et la méchanceté, La transgression et l'humour.

(page suivante ...)



dirprod77@gmail.com



Les sous genres de la comédie et leurs « règles » :

- Comédie « feel good »,
- Comédie potache,
- Comédie noire,
- Comédie absurde,
- Comédie dramatique,
- Dramédie,
- Comédie sociale,
- Comédie romantique,
- Comédie de remariage,
- Comédie initiatique,
- Comédie de mœurs,
- Comédie de caractères,
- Sitcom,
- Parodie et Satire,
- Stand up comedy.

Etudes de cas :

- Comédie de remariage : Irresponsable (Série OCS)
- Comédie romantique : L'arnacoeur (LM)

- Le programme court : une spécialité française.
- Retour d'expérience après quelques centaines de sketches pour Scènes de ménage, En famille, La petite histoire de France.

Ecrire un sketch

- Les effets comiques :
- L'ironie,
- Le sarcasme,
- La vanne,
- Le mot d'esprit,
- La punch line,
- L'analogie,
- Le décalage,
- La chute, et la surchute,
- Le gag.

Les 10 commandements de l'écriture comique.

METHODE PEDAGOGIQUE

- Les formateurs sont des professionnels en activité qui vous apporteront leur vécu, et vous donneront cette formation à l'aune de leurs expériences.
- Le travail sur des documents issus de vraies productions sert de base à l'apprentissage et constitue à la fois les travaux dirigés qui permettent de s'approprier les outils et les méthodes de la direction de production.
- Durant tout le parcours de formation sont réservés des temps pour une application concrète et constante des acquis.

En fin de formation vous sont remis :

- une Attestation individuelle de fin de formation
- une Attestation de présence.

HANDICAP

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aménageables pour les personnes en situation de handicap. Pour toute situation demandant un soin particulier, merci de nous contacter au préalable afin de définir ensemble l'organisation à mettre en place.

MATÉRIELS UTILISÉS

- Chaque stagiaire travaille sur son propre ordinateur, la salle de cours étant équipée de prises et de WiFi.
- Lorsque la formation se déroule à distance, elle a lieu sur ZOOM, en "distanciel synchrone", c'est à dire en face-à-face avec votre formateur et non au travers de vidéos à regarder chez vous.
- Pour les sessions à distance, il est demandé aux stagiaires de disposer d'un accès internet rapide, d'un micro-ordinateur avec micro et caméra.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Suivant la méthode de financement, les délais d'accès à la session peuvent varier de 2 jours à quatre semaines (financement personnel, dossier Afdas auteur ou intermittent, dossier Pôle-emploi, etc.). Tenez-en compte dans le montage de votre dossier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle continu (études de cas, mises en situation)
- Durant la dernière heure de formation, vous devrez remplir et remettre au formateur une évaluation à chaud et dans les six mois vous recevrez par email, à nous

retourner, une évaluation à froid.

JE M'INSCRIS »





Débusquer, reconnaître et déjouer les pièges des contrats d'auteur ?

→ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Comprendre et analyser les composantes d'un contrat d'auteur, comprendre quelles sont les règles qui le régissent et à quels impératifs il répond.

Les pré-requis

- Aucun.

Les points forts

- Une formation complète sur une seule journée.

Pour quel public

- Auteurs, auteur-réalisateurs, producteurs, directeurs de production et tout autre professionnel étant amené à signer des contrats de cession de droits d'auteur.

Durée 1 jour, 7 heures

Stagiaires 12 personnes

Catégorie perfectionnement & acquisition des connaissances

Dates

27/03/2023

09/06/2023

06/10/2023

29/11/2023

Lieu

Paris Stalingrad

Prix TTC

320 €

La formatrice

Myriam MARIN-CELIBERT, directrice de production et juriste senior.

CONTENU

Sur une journée, vous allez visiter les coulisses des contrats. Comprendre ce qui se passe dans la tête de ceux qui écrivent les contrats qu'on vous demande de signer. Comprendre pourquoi tel paragraphe n'est pas aussi important qu'il n'y paraît alors que les trois petites lignes en-dessous sont essentielles.

Une formation indispensable, parce qu'il ne doit pas être nécessaire d'avoir un master en droit des affaires pour lire un contrat, le comprendre et décider de le signer... ou pas.

PROGRAMME

- Le contrat d'option.
- Propriétaire de l'idée originale, quels pouvoirs?
- La notion de cession de droits d'auteur. Qu'est-ce que c'est ?
- Les droits moraux et les droits patrimoniaux. Les droits voisins. Les atteintes aux droits d'auteurs.
- La durée des droits et le domaine public. L'étendue de la cession et les exploitations cédées.
- La propriété d'une œuvre et son usage.
- L'œuvre de commande : écrire pour une bible que l'on n'a pas écrite : qu'est-ce que ça change?

- Le contrat au forfait ?
- Le rôle des sociétés de gestion collective (SACD, SCAM)
- les rémunérations : minimum garanti, forfait, RNPP.
- Les accords professionnels.
- Les articles léonins.
- Les articles à lire en premier.
- Les articles à surveiller.



dirprod77@gmail.com

METHODE PEDAGOGIQUE

- Les formateurs sont des professionnels en activité qui vous apporteront leur vécu, et vous donneront cette formation à l'aune de leurs expériences.
- Le travail sur des documents issus de vraies productions sert de base à l'apprentissage et constitue à la fois les travaux dirigés qui permettent de s'approprier les outils et les méthodes de la direction de production.
- Durant tout le parcours de formation sont réservés des temps pour une application concrète et constante des acquis.

En fin de formation vous sont remis :

- une Attestation individuelle de fin de formation
- une Attestation de présence.

HANDICAP

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aménageables pour les personnes en situation de handicap. Pour toute situation demandant un soin particulier, merci de nous contacter au préalable afin de définir ensemble l'organisation à mettre en place.

MATÉRIELS UTILISÉS

- Chaque stagiaire travaille sur son propre ordinateur, la salle de cours étant équipée de prises et de WiFi.
- Lorsque la formation se déroule à distance, elle a lieu sur ZOOM, en "distanciel synchrone", c'est à dire en face-à-face avec votre formateur et non au travers de vidéos à regarder chez vous.
- Pour les sessions à distance, il est demandé aux stagiaires de disposer d'un accès internet rapide, d'un micro-ordinateur avec micro et caméra.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Suivant la méthode de financement, les délais d'accès à la session peuvent varier de 2 jours à quatre semaines (financement personnel, dossier Afdas auteur ou intermittent, dossier Pôle-emploi, etc.). Tenez-en compte dans le montage de votre dossier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle continu (études de cas, mises en situation)
- Durant la dernière heure de formation, vous devrez remplir et remettre au formateur une évaluation à chaud et dans les six mois vous recevrez par email, à nous retourner, une évaluation à froid.

JE M'INSCRIS »





Exploiter les images additionnelles dans un documentaire ou une fiction.

→ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Découvrir le fonctionnement des principales banques d'images et déterminer la faisabilité de l'utilisation d'une image additionnelle.

Les pré-requis

Avoir une pratique professionnelle de l'organisation et de la gestion des images.

Les points forts

- Une formation complète sur une journée.
- Des spécialistes en activité.
- Les compétences clés du métier de documentaliste et de spécialiste de la chaîne des droits.

Pour quel public

Directeurs de production, Directeurs de postproduction, assistants de production, réalisateurs, chargés de production, coordinateurs de production, documentalistes, producteurs, coordinateurs de postproduction et monteurs.

Durée 1 jour, 7 heures

Stagiaires 12 personnes

Catégorie perfectionnement & acquisition des connaissances

Dates
28/03/2023

14/11/2023

Lieu
Paris St Martin

Prix TTC
320 €

Le formateur

Yannis DUBOIS, documentaliste expérimenté.

CONTENU

Encore aujourd'hui, certains font leur moisson d'images en se baladant sur le net, et utilisent très naturellement le fruit de leur cueillette dans des oeuvres destinées à être diffusées au public.

Hors, cette démarche n'apporte que des désagréments, qui peuvent avoir des conséquences en chaîne parfois catastrophiques.

C'est pourquoi il est important de comprendre tous les tenants et aboutissants de ce travail majeur, aussi bien pour le documentaire que pour l'oeuvre de fiction.

Pour tous ceux qui ont besoin de travailler avec des images additionnelles, cette journée esst décisive et essentielle.

PROGRAMME

1/ RECHERCHER DANS UNE BANQUE D'IMAGES (3H).

Recherche d'images additionnelles (ex. décollage d'avion, images de drone, découvertes, etc.) dans des banques d'images. Images présentant de nombreux avantages pour la création artistique, mais nécessitant une connaissance des enjeux juridiques et financiers.

Notions abordées :

- Les usages « Créatif » et « Editorial »
- Les licences d'exploitation « Libre de Droits » et « Droits Gérés »
- Les autorisations « Model Release » et « Property Release »
- Les autorisations complémentaires à obtenir
- Images-maquettes et fichiers Masters
- Délais et budgets prévisionnels
- Utiliser les filtres de recherche

Cas pratique : Recherche thématique sur plusieurs banques d'images..



dirprod77@gmail.com



2/ UTILISER DES IMAGES NÉCESSITANT DES AUTORISATIONS COMPLÉMENTAIRES (4H).

Clarification (= clearance) des droits associés aux images d'actualité, aux extraits de films, aux captations de sport et de spectacle vivant, etc.

Notions abordées :

- Droits d'auteurs, droits producteurs, domaine public.
- Les autorisations complémentaires (droits tiers ou « Third Parties »).
- Musique : Droits éditoriaux et droits phonographiques.
- Guildes et sociétés d'auteur
- Gestion des marques déposées (« trademark ») et signes distinctifs apparaissant à l'image (habillage chaîne TV, sponsors visibles dans un stade, poster d'un groupe de musique, etc.).
- Fichiers de visionnage et fichiers Masters.

Cas pratique :

Déterminer les ayants droit et autorisations complémentaires à obtenir de plusieurs extraits.

METHODE PEDAGOGIQUE

- La formation se déroule en petits groupes de moins de 12 personnes pour une meilleure approche pédagogique, les échanges avec le formateur, pouvoir poser des questions, pouvoir revenir sur des points moins bien compris et la possibilité d'un suivi individuel.
- Alternance de cours théoriques et d'illustration par des cas pratiques.
- Des temps sont réservés pour une application concrète et constante des acquis et un contrôle continu des connaissances.

En fin de formation vous sont remis :

- une Attestation individuelle de fin de formation
- une Attestation de présence.

HANDICAP

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aménageables pour les personnes en situation de handicap. Pour toute situation demandant un soin particulier, merci de nous contacter au préalable afin de définir ensemble l'organisation à mettre en place.

MATÉRIELS UTILISÉS

- Chaque stagiaire travaille sur son propre ordinateur, la salle de cours étant équipée de prises et de WiFi.
- Lorsque la formation se déroule à distance, elle a lieu sur ZOOM, en "distanciel synchrone", c'est à dire en face-à-face avec votre formateur et non au travers de vidéos à regarder chez vous.
- Pour les sessions à distance, il est demandé aux stagiaires de disposer d'un accès internet rapide, d'un micro-ordinateur avec micro et caméra.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Suivant la méthode de financement, les délais d'accès à la session peuvent varier de 2 jours à quatre semaines (financement personnel, dossier Afdas auteur ou intermittent, dossier Pôle-emploi, etc.). Tenez-en compte dans le montage de votre dossier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle continu (études de cas, mises en situation)
- Durant la dernière heure de formation, vous devrez remplir et remettre au formateur une évaluation à chaud et dans les six mois vous recevrez par email, à nous retourner, une évaluation à froid.

JE M'INSCRIS »





L'anglais audiovisuel

→ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Être à même de s'exprimer en anglais comme on le fait en français dans son environnement professionnel.

Les pré-requis

- Avoir une première connaissance de la langue anglaise.
- Formation accessible quelque soit le niveau.

Les points forts

- Une formation dédiée qui prend en compte vos spécificités.
- Un module axé exclusivement sur le cinéma et l'audiovisuel avec des exercices pratiques et des mises en situation dans le réel.

Pour quel public

Toute personne ayant à utiliser l'anglais audiovisuel dans sa pratique professionnelle.

Durée à la demande

Stagiaires one-to-one ou suivant devis

Catégorie perfectionnement & acquisition des connaissances

Dates
suivant devis

Lieu
suivant devis

Prix TTC
suivant devis

La formatrice

Eloïssa FLOREZ.

PROGRAMME

- Confirmer et enrichir ses connaissances culturelles anglaises et américaines pour favoriser la communication ;
- Rappel de toutes les formes verbales qui empêchent l'intelligibilité et la fluidité du discours dans un cadre professionnel ;
- Aborder des tournures de phrases complexes afin de rendre le discours plus authentique ;
- Acquérir des connaissances culturelles anglaises et américaines pour favoriser la communication ;
- Acquérir les bases de la terminologie technique et pratique de l'audiovisuel, télévision et cinéma.

- Pouvoir présenter ses fonctions, spécificités, productions, partenaires et clients ;
- Être à l'aise pour communiquer avec une équipe de tournage, des techniciens.
- Acquérir un vocabulaire technique spécifique à sa pratique professionnelle ;
- Aborder le cinéma dans la culture anglophone ;
- Maîtriser la communication téléphonique pour prendre contact, organiser des déplacements, parler métier ;
- La gestion des relations avec les fournisseurs et les partenaires étrangers ;
- Être à l'aise face aux particularismes culturels et sociaux pour mieux communiquer.
- Donner des directives, maîtriser les nuances de la langue pour expliquer de façon claire et polie ;

- Pouvoir expliquer un problème et le résoudre ;
- L'organisation de réunions ;
- Maîtriser les différentes étapes de la production et pouvoir ainsi élaborer des réponses efficaces en situation de tournage.

(Le contenu des cours peut varier en fonction de votre niveau de départ et du nombre d'heures consacrées aux cours.)



dirprod77@gmail.com



METHODE PEDAGOGIQUE

- La formation se déroule principalement sur Zoom en one-to-one, en suivant le programme mis en place suite à vos besoins.

Ainsi, vous êtes libre de vos échanges avec la formatrice, pour une meilleure approche pédagogique, pouvoir revenir sur des points moins bien compris et le plus d'un suivi individuel.

- Alternance de cours théoriques et d'illustration par des cas pratiques.
- Des temps sont réservés pour une application concrète et constante des acquis et un contrôle continu des connaissances.

En fin de formation vous sont remis :

- une Attestation individuelle de fin de formation
- une Attestation de présence.

HANDICAP

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aménageables pour les personnes en situation de handicap. Pour toute situation demandant un soin particulier, merci de nous contacter au préalable afin de définir ensemble l'organisation à mettre en place.

MATÉRIELS UTILISÉS

- Chaque stagiaire travaille sur son propre ordinateur, la salle de cours étant équipée de prises et de WiFi.
- Lorsque la formation se déroule à distance, elle a lieu sur ZOOM, en "distanciel synchrone", c'est à dire en face-à-face avec votre formateur et non au travers de vidéos à regarder chez vous.
- Pour les sessions à distance, il est demandé aux stagiaires de disposer d'un accès internet rapide, d'un micro-ordinateur avec micro et caméra.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Suivant la méthode de financement, les délais d'accès à la session peuvent varier de 2 jours à quatre semaines (financement personnel, dossier Afdas auteur ou intermittent, dossier Pôle-emploi, etc.). Tenez-en compte dans le montage de votre dossier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle continu (études de cas, mises en situation)
- Durant la dernière heure de formation, vous devrez remplir et remettre au formateur une évaluation à chaud et dans les six mois vous recevrez par email, à nous retourner, une évaluation à froid.

JE M'INSCRIS »



L'espagnol audiovisuel

→ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Être à même de s'exprimer en espagnol comme on le fait en français dans son environnement professionnel.

Les pré-requis

- Avoir une première connaissance de la langue espagnole.
- Formation accessible quelque soit le niveau.

Les points forts

- Une formation dédiée qui prend en compte vos spécificités.
- Un module axé exclusivement sur le cinéma et l'audiovisuel avec des exercices pratiques et des mises en situation dans le réel.

Pour quel public

Toute personne ayant à utiliser l'espagnol audiovisuel dans sa pratique professionnelle.

Durée à la demande

Stagiaires one-to-one ou suivant devis

Catégorie perfectionnement & acquisition des connaissances

Dates
suivant devis

Lieu
suivant devis

Prix TTC
suivant devis

La formatrice

Eloïssa FLOREZ.

PROGRAMME

- Confirmer et enrichir ses connaissances culturelles anglaises et américaines pour favoriser la communication ;
- Rappel de toutes les formes verbales qui empêchent l'intelligibilité et la fluidité du discours dans un cadre professionnel ;
- Aborder des tournures de phrases complexes afin de rendre le discours plus authentique ;
- Acquérir des connaissances culturelles anglaises et américaines pour favoriser la communication ;
- Acquérir les bases de la terminologie technique et pratique de l'audiovisuel, télévision et cinéma.

- Pouvoir présenter ses fonctions, spécificités, productions, partenaires et clients ;
- Être à l'aise pour communiquer avec une équipe de tournage, des techniciens.
- Acquérir un vocabulaire technique spécifique à sa pratique professionnelle ;
- Aborder le cinéma dans la culture anglophone ;
- Maîtriser la communication téléphonique pour prendre contact, organiser des déplacements, parler métier ;
- La gestion des relations avec les fournisseurs et les partenaires étrangers ;
- Être à l'aise face aux particularismes culturels et sociaux pour mieux communiquer.
- Donner des directives, maîtriser les nuances de la langue pour expliquer de façon claire et

- polie ;
- Pouvoir expliquer un problème et le résoudre ;
- L'organisation de réunions ;
- Maîtriser les différentes étapes de la production et pouvoir ainsi élaborer des réponses efficaces en situation de tournage.

(Le contenu des cours peut varier en fonction de votre niveau de départ et du nombre d'heures consacrées aux cours.)



dirprod77@gmail.com

METHODE PEDAGOGIQUE

- La formation se déroule principalement sur Zoom en one-to-one, en suivant le programme mis en place suite à vos besoins.

Ainsi, vous êtes libre de vos échanges avec la formatrice, pour une meilleure approche pédagogique, pouvoir revenir sur des points moins bien compris et le plus d'un suivi individuel.

- Alternance de cours théoriques et d'illustration par des cas pratiques.

- Des temps sont réservés pour une application concrète et constante des acquis et un contrôle continu des connaissances.

En fin de formation vous sont remis :

- une Attestation individuelle de fin de formation
- une Attestation de présence.

HANDICAP

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aménageables pour les personnes en situation de handicap. Pour toute situation demandant un soin particulier, merci de nous contacter au préalable afin de définir ensemble l'organisation à mettre en place.

MATÉRIELS UTILISÉS

- Chaque stagiaire travaille sur son propre ordinateur, la salle de cours étant équipée de prises et de WiFi.

- Lorsque la formation se déroule à distance, elle a lieu sur ZOOM, en "distanciel synchrone", c'est à dire en face-à-face avec votre formateur et non au travers de vidéos à regarder chez vous.

- Pour les sessions à distance, il est demandé aux stagiaires de disposer d'un accès internet rapide, d'un micro-ordinateur avec micro et caméra.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Suivant la méthode de financement, les délais d'accès à la session peuvent varier de 2 jours à quatre semaines (financement personnel, dossier Afdas auteur ou intermittent, dossier Pôle-emploi, etc.). Tenez-en compte dans le montage de votre dossier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle continu (études de cas, mises en situation)
- Durant la dernière heure de formation, vous devrez remplir et remettre au formateur une évaluation à chaud et dans les six mois vous recevrez par email, à nous retourner, une évaluation à froid.



Le calendrier

LES FORMATIONS EN UN COUP D'OEIL

CREATION D'ENTREPRISE

- Créer sa boîte de prod, facilement, sans se tromper

LA PRODUCTION

- Directeur de production pour le cinéma, les indispensables
- Directeur de production en fiction télé, les indispensables
- Produire un documentaire pour la télévision
- Produire un film de com', les indispensables
- Produire une émission de flux pour la télévision
- L'établissement du devis de production d'une film de long métrage
- Direction de production, un stage à la carte

LE SCENARIO

- Comment développer et vendre un projet de série ?
- La comédie dans tous ses états.

AUTRES FORMATIONS

- Débusquer, reconnaître et déjouer les pièges des contrats d'auteur
- Exploiter les images additionnelles dans un documentaire ou une série
- L'anglais audiovisuel
- L'espagnol audiovisuel



durée en jours	stagiaires	prix ttc	CPF	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	decembre
1	10	320		31		6		12	28				2		1
5	8	1600			13-17		17-21							20-24	
5	8	1600						22-26						6-10	
5	8	1600				9-13			12-16				23-27		4-8
4	12	1280				7-10			5-8					6-10	
5	12	1600													
15	4	4800								3-21					
devis	devis	devis													
4	12	1280				14-16			22			27-29			21
3	12	960							19-21						18-20
1	12	320				27			9				6	29	
1	12	320				28								14	
devis	devis	devis													
devis	devis	devis													





Conditions générales de vente

DIRPROD FORMATIONS est un organisme de formation professionnelle continue pour adultes, agréé, spécialisé dans les métiers de la production cinéma et audiovisuelle, la direction de production, l'écriture, les langues (en audiovisuel). **DIRPROD FORMATIONS** est une association loi de 1901, dont le siège social sis à SAINT-SIMEON, LE CHAMP DU PRET, dont le numéro de SIRET est le 799 067 087 00020 et le numéro de Déclaration d'activité est le 11 77 05944 77 (ci-après « **DIRPROD FORMATIONS** »), certifié QUALIOPI depuis mai 2021.

Préambule – Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par **DIRPROD FORMATIONS** pour le compte d'un client. Les présentes conditions générales de vente sont accessibles à tout moment sur le site Internet <https://dirprodformations.fr> ; elles sont, en outre, systématiquement communiquées à toute personne physique ou morale inscrite à l'une de nos formations et qui en fait la demande afin de lui permettre de s'inscrire à une formation auprès de **DIRPROD FORMATIONS**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'entière adhésion du client aux présentes conditions générales de vente. De plus, elles seront à nouveau communiquées au stagiaire lors de l'envoi du livret d'accueil. Les conditions générales de vente représentent l'intégralité des droits et obligations des parties concernant la vente de formations.

Article 1 : Prestations de formation

Les actions de formation dispensées par **DIRPROD FORMATIONS** rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail et sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats. Chaque formation dispensée par **DIRPROD FORMATIONS** porte une dénomination, un titre et un programme. **DIRPROD FORMATIONS** développe, propose et dispense des formations en présentiel, ainsi que des formations en distanciel. Toutes nos formations sont délivrées en français sauf pour les formations en langues étrangères. **DIRPROD FORMATIONS** peut refuser la vente d'une formation lorsque :

- le stagiaire ne satisfait manifestement pas aux pré-requis de la formation,
- lorsque l'effectif des stagiaires inscrit à une formation a atteint les limites fixées pour des raisons de qualité pédagogique. Ce nombre est défini au cas par cas par **DIRPROD FORMATIONS**.

Toute personne peut demander qu'une formation du catalogue soit organisée pour elle en intra-

entreprise. Le nombre des stagiaires d'une formation intra-entreprise est au maximum de 15 (Quinze). Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à toute inscription de formation passée par un stagiaire auprès de **DIRPROD FORMATIONS**.

Article 2 – Connaissance des formations du catalogue

Chaque formation du catalogue est présentée au moyen d'une fiche pédagogique faisant apparaître :

- Les objectifs et programme de la formation,
- Les personnes concernées par la formation,
- Les pré-requis,
- Les méthodes pédagogiques,
- Le matériel nécessaire et utilisé,
- Les dates proposées pour la tenue de la formation,
- Le prix indiqué est net (**DIRPROD FORMATIONS** n'est pas assujéti à la TVA),
- La durée de la formation (nombre d'heures et de jours),
- L'identité et les références du (ou des) formateur(s).

DIRPROD FORMATIONS ne peut être tenue responsable d'une erreur d'appréciation du stagiaire quant au choix d'une formation.

Le formateur se réserve le droit de modifier le contenu de la formation en fonction de l'actualité, du niveau des stagiaires ou de la dynamique du groupe.

Article 3 : Inscription / Prix / Facturation

Toute personne souhaitant suivre une formation organisée par **DIRPROD FORMATIONS** doit au préalable discuter avec l'un des responsables de l'organisme. Celui-ci détermine si le candidat satisfait aux pré-requis de la formation de manière à constituer son dossier. Les stagiaires reconnaissent avoir pris connaissance, au cours de l'entretien d'orientation, de l'ensemble des informations relatives à la formation. Ils ont, au cours de cet entretien, confirmé leur choix concernant la formation. Les candidats doivent respecter les critères de prise en charge et les délais de dépôt de dossier prévus par leur OPCO (si un organisme finance la formation). Les inscriptions sont effectuées dans la limite des places disponibles et sous réserve de la confirmation de prise en charge par l'OPCO (si un organisme finance la formation).



Toutes nos formations sont indiquées en Euros et net, **DIRPROD FORMATIONS** n'étant pas assujettie à la TVA. Pour les formations directement prises en charge par un particulier ou une société, l'inscription prend effet à dater du retour de la convention de formation envoyée par **DIRPROD FORMATIONS** indiquant l'objectif, le programme, la date et le coût de la formation et signée par la personne habilitée. La facture est envoyée au client. Un premier règlement de 30 % est demandé. La totalité du solde étant à effectuer à l'entrée en formation. Dans des situations exceptionnelles, il peut être accepté un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées dans la convention de formation, avant le démarrage de la formation. Pour les formations pouvant être prises en charge par un OPCO, c'est au client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. Si cet organisme accepte la prise en charge du client, qu'elle soit partielle ou totale, l'inscription prend effet à date de la réception de la convention de formation envoyée par l'OPCO. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera payée directement pour le stagiaire à réception de la facture correspondante. Dans le cas où cette prise en charge n'est pas obtenue avant le début de la participation du stagiaire à la formation considérée, le stagiaire devra s'acquitter des sommes dues auprès de **DIRPROD FORMATIONS** et fera son affaire du remboursement auprès de l'OPCO dont il dépend.

Article 4 : Modification de la commande – Annulation ou report

DIRPROD FORMATIONS se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'elle juge utile à ses programmes et prestations de formation ainsi qu'au planning de ses formations. Elle se réserve le droit de modifier, sans avis préalable, les intervenants et de supprimer un ou plusieurs titres de son catalogue de formations. En cas d'annulation pour quelque cause que ce soit (comme par exemple l'indisponibilité du formateur pour des raisons de maladie ou autre cas de force majeure, un nombre de participants insuffisant, etc.), la (ou les) formation(s) commandée(s) sera(ont) reportée(s) à une date ultérieure sans dédommagement ni pénalité due au stagiaire.

En cas de modification du programme ou du planning de la (ou des) formations, **DIRPROD FORMATIONS** s'engage à prévenir les personnes inscrites à la formation avant le début de la ou des formations concernées. Les person-

nes inscrites pourront choisir une nouvelle date dans le calendrier de la formation proposée.

Dans le cas où le nombre de stagiaires serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, **DIRPROD FORMATIONS** se réserve la possibilité d'ajourner la formation, sans verser d'indemnité. Si le client souhaite annuler ou reporter sa participation à une ou plusieurs formations, le stagiaire pourra le faire en respectant scrupuleusement les conditions suivantes :

Toute annulation ou tout report d'inscription à une formation devra être signalée à **DIRPROD FORMATIONS** par le stagiaire pour la (ou les) formation(s) commandées, par téléphone ou par courriel.

Les conséquences financières des annulations sont les suivantes :

- à moins de 15 (Quinze) jours calendaires avant le début de l'action de formation : celui-ci sera redevable de 50 % (Cinquante pour cent) du montant total de la prestation à titre de dédommagement.
- à moins de 5 (Cinq) jours calendaires avant le début de l'action de formation : celui-ci sera redevable de 100 % (Cent pour cent).

Article 5 : Convocation

Chaque stagiaire reçoit une convocation la semaine précédant son entrée en formation ainsi que le livret d'accueil qui contient le règlement intérieur.

Article 6 : Horaires, accueil et handicap

1/ Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à 7 (Sept) heures.

2/ Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations se déroulent de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30.

3/ Ainsi qu'il est spécifié dans l'article 8 du règlement intérieur, l'accessibilité aux salles de cours pour toutes les formations permet l'accueil des personnes à mobilité réduite et aménageables pour les personnes en situation de handicap. Pour toute situation demandant un soin particulier, merci de nous contacter au préalable afin de définir ensemble l'organisation à mettre en place.



Article 7 : Documents remis au cours de la formation

Le stagiaire s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de documents (fiches de présentation, contenus et support pédagogiques sous quelque forme que ce soit -papier, électronique, numérique, orale, etc.-) remis au cours de la formation par le(ou les) formateurs, sans l'accord préalable et écrit d'un responsable habilité de **DIRPROD FORMATIONS**.

Article 8 : Règlement intérieur

Lors de la participation aux journées de formation, le stagiaire s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de **DIRPROD FORMATIONS** dont il déclare avoir pris connaissance et accepté les termes.

Article 9 : Confidentialité

DIRPROD FORMATIONS et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels tous les documents et/ou les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la formation ou à l'occasion d'échanges avant l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par **DIRPROD FORMATIONS**.

DIRPROD FORMATIONS s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le stagiaire, y compris les informations personnelles concernant les stagiaires. Cependant, le stagiaire accepte d'être cité de manière anonymisée par **DIRPROD FORMATIONS** comme stagiaire de ses formations.

A cet effet, le stagiaire autorise **DIRPROD FORMATIONS** à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant. Dans tous les autres documents, listes de références, propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, site internet, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, le stagiaire autorise **DIRPROD FORMATIONS**, par respect de la vie privée, à ne le mentionner que sous la forme : prénom + initiale du nom.

Article 10 : Données personnelles : ce que nous collectons et à quelles fins

DIRPROD FORMATIONS ne collecte aucune information sur les visiteurs sauf des chiffres de clics ou de visites, totalement anonymisés. Nous ne traquons donc pas votre adresse email, vos noms, prénoms, etc. Nous serions donc incapables

de les revendre, céder, transmettre à qui que ce soit. La seule information que nous utilisons est votre adresse email à la seule fin de vous envoyer notre newsletter à laquelle vous pouvez vous désabonner à tout moment grâce aux liens chaque fois présents dans le corps du mail. Étant donné que nous n'utilisons pas vos informations, vous n'avez pas de compte sur notre site et la possibilité d'en créer un n'existe pas chez nous. **DIRPROD FORMATIONS** reste et restera informé des changements qui interviendront dans cette nouvelle réglementation et veillera comme à son habitude au respect de votre vie privée.

Article 11 : Litige

DIRPROD FORMATIONS met à votre disposition un formulaire de réclamation que vous pouvez trouver sous le menu "QUI SOMMES-NOUS ?" et qui vous permet de nous avertir en direct d'un problème ou d'un incident. **DIRPROD FORMATIONS** et son client acceptent d'ores et déjà qu'il soit fait application d'une médiation et d'un arbitrage en cas de litige qui ne saurait être résolu entre eux, à l'amiable. En cas d'échec de la médiation, le différend sera alors soumis aux tribunaux de Seine-et-Marne, seuls compétents.

Franck GODARD
Président



POUR NOUS RETROUVER



DIRPROD FORMATIONS

DONNEZ DE LA FORCE A VOS TALENTS

☎ Contact : +33 1 70 70 02 38

📘 facebook.com/groups/dirprodformations

✉ dirprod77@gmail.com

🌐 <https://dirprodformations.fr>